



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

Séance ordinaire du 15 juin 2016

– 16^e –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente
Chantal Jorg
 - MM. Mohamed Maazami
Kenneth George
Jean-François Gosselin
Jean-Denis Dufort
 - Mmes Émilie Auclair
Diane Beaudet
 - M. Ben Valkenburg
 - Mmes Stéphanie Bellenger-Heng
Violaine Cousineau
 - M. Khokon Maniruzzaman
 - Mme Mélanie Robinson
 - M. Steve Ouellet
 - Mme Guylène Dhormes
 - M. Marcel Lauzon
- ABSENT :**
- M. Jocelyn Pauzé
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général par intérim
 - M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
 - MM. Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
Maurice Lachance, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
Jean Ouimet, directeur général adjoint par intérim à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 1
 - Mme Francyne Fleury, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 3

- Mmes Julie Belhumeur, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 4
 Guylaine Cormier, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 5
- M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
- Mme Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
- M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
 Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
- Mmes Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service des ressources financières
 Annie Bourgeois, représentante du Bureau de projets institutionnels
- M. Daniel Martin, directeur par intérim du Service des technologies de l'information
- M^e Sylvie Gallant, conseillère juridique au Service du secrétariat général
- Mmes Sophie Archambault, réviseuse linguistique au Service du secrétariat général
 Lynda Émond, technicienne au Service des technologies de l'information

Le commissaire Mohamed Maazami est absent durant les discussions du point 10.
 Le commissaire Kenneth George est absent durant les discussions du point 11.
 Le commissaire Jean-François Gosselin est absent durant les discussions du point 8.
 Le commissaire Jean-Denis Dufort est absent à compter du point 12 et revient pendant les discussions du point 17.
 La commissaire Violaine Cousineau est absente à compter du point 7 et revient pendant les discussions du point 17.
 La commissaire Guylaine Dhormes est absente à compter du point 14 et revient pendant les discussions du point 17.

Le mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance du Conseil des commissaires, puis elle cède la parole à la commissaire Émilie Auclair. Celle-ci demande à l'assistance d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de la tuerie d'Orlando, aux États-Unis, rappelant que quelques mois avant cette tuerie, qui a fait 49 victimes dans la communauté homosexuelle de la ville, la CSDM a adopté des lignes directrices concernant les élèves transgenres afin d'agir à l'égard du problème de l'exclusion.

Mme Harel Bourdon rend ensuite hommage à des élèves de la CSDM en lisant le texte suivant :

« Ce soir, le Conseil des commissaires est heureux de rendre hommage à des élèves qui ont connu cette année de beaux succès. Je salue également les personnes qui accompagnent nos élèves, dont leurs parents et amis.

Un premier hommage s'adresse à une équipe de quatre élèves de l'école secondaire Joseph-François-Perrault, dont le directeur est M. Éric Dionne.

Ces élèves sont :

- Thomas Gareau-Paquette, en 5^e secondaire;*
- Yori Lang, en 4^e secondaire;*
- Marie-Ève Pham-Lavoie, en 4^e secondaire;*
- Emmanuel Prince-Thauvette, en 4^e secondaire.*

L'entraîneur de leur équipe, M. Maxime Turcotte-Noizeux.

Mme Chantal Bélanger, technicienne en loisirs.

Le dimanche 10 avril, ils participaient à la finale du 24^e Tournoi jeunes démocrates organisé par l'Assemblée nationale du Québec et qui s'est déroulée à la salle du Conseil législatif, aussi appelée le "Salon rouge".

Cette activité annuelle est un jeu-questionnaire qui invite les concurrents à mesurer leurs connaissances sur l'histoire politique du Québec ainsi que sur l'évolution de la démocratie, de la Grèce antique à aujourd'hui. Le tournoi s'adresse aux jeunes de 4^e et de 5^e secondaire et aux étudiants du collégial.

Cette année, plus d'une vingtaine d'équipes d'écoles secondaires de différentes régions du Québec ont participé.

Nous avons donc l'honneur d'accueillir ce soir l'équipe championne de ce tournoi, qui a remporté la médaille d'or. Bravo!

L'équipe a obtenu un prix de 2 000 \$. De plus, Marie-Ève Fam-Lavoie, pour avoir eu le meilleur résultat individuel, a remporté une exemption de 2 000 \$ de frais de scolarité offerte par l'Université Laval.

Je tiens à souligner la précieuse contribution de votre entraîneur, M. Maxime Turcotte-Noizeux, qui a terminé son baccalauréat en urbanisme à l'Université de Montréal et qui commencera un baccalauréat en enseignement à l'UQAM en septembre, et la contribution de Mme Chantal Bélanger, technicienne en loisirs, qui supervisait la logistique.

À ce concours, votre équipe a devancé le Collège Regina Assumpta, qui a eu la médaille d'argent, et le Collège Jean-Eudes, qui a mérité la médaille de bronze.

Vous faites honneur à l'école publique montréalaise. Bravo!

Nos prochaines lauréates sont des représentantes de leur équipe de volleyball, Les Panthères de l'école primaire Saint-Arsène, dont la directrice est Mme Sylvie Chaloux, que je salue.

Accueillons :

- Claudelle Descôteaux, en 6^e année et capitaine de l'équipe;*
- Marie Cousineau, en 6^e année, assistante-capitaine;*
- Simone Trudelle, également en 6^e année;*
- et leur fier entraîneur, M. Antoine Bélanger, enseignant en éducation physique.*

Le 20 mars dernier, Les Panthères ont participé au championnat régional de Montréal en volleyball, catégorie Atome, division 2 B. Un championnat organisé par le Réseau du sport étudiant du Québec. Leur équipe a réalisé une performance exceptionnelle en remportant la médaille d'or!

Leur performance est très méritoire, car les équipes opposantes étaient formées d'élèves du secondaire et, de surcroît, elles ont réussi à battre les équipes de collèges privés, comme Mont-Saint-Louis, Brébeuf, Jean-Eudes et Collège Laval!

Bravo pour cette prouesse, vous faites honneur à l'école publique!

Le prochain hommage est rendu à une classe de maternelle 5 ans de l'école primaire Maisonneuve. La directrice par intérim de l'école est Mme Marie-Nancy Rivière, que je salue.

Accueillons quatre représentants de la classe :

- Ariane Beaudoin et M. Marc Beaudoin qui, il faut le mentionner, a lancé l'idée du projet;*
- Léna Zabriskie et Mme Marie Godbout-Longpré;*
- Lou Besnier, avec Mme Audrey Besnier et M. Sylvain Mesnier;*
- Juliette Lavoie, avec Mme Sandra Landry et M. Guillaume Lavoie;*
- ainsi que M. Xavier Gilbert, leur enseignant.*

Cette année, la classe de M. Gilbert est la lauréate du concours "Que ferais-tu avec 2 000 \$ pour les enfants de ton quartier?"

Lancé en 2010, ce concours annuel est une initiative du Comité de parents des 200 portes HM, dans Hochelaga-Maisonneuve. Ce projet vise à permettre aux parents et aux enfants de s'impliquer concrètement dans l'amélioration de la qualité de vie dans leur milieu. Je salue la présence de Mme Annie Fréchette, agente de développement des jeunes de 0 à 17 ans, qui a coordonné ce concours.

Leur projet gagnant était la tenue de mini-olympiades pour les tout-petits. Cet événement s'est déroulé le samedi 11 juin au parc Lalancette.

Chers élèves, parents et membres du personnel de l'école Maisonneuve, le Conseil des commissaires vous félicite pour avoir remporté ce concours. Bravo!

Nous rendons maintenant hommage aux lauréats de la CSDM qui ont obtenu d'excellents résultats lors des Olympiades québécoises des métiers et des technologies tenues à Québec, du 4 au 7 mai.

Ce grand rendez-vous est organisé par Compétences Québec, dont la mission est de promouvoir les métiers et les programmes de formation professionnelle. Depuis 1992, cet organisme s'occupe des compétitions régionales et des Olympiades québécoises, un tremplin vers les Olympiades canadiennes et le Mondial des métiers.

Voici donc les lauréats 2016 et je salue les membres de la direction des écoles qui les accompagnent ainsi que des enseignants.

De l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal :

- Béatrice Lord, médaille d'or en mécanique industrielle;*
- Simon Billet, médaille de bronze en dessin de bâtiment.*

De l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal :

- Olga Ponomarenko, médaille d'or en technologie de la mode;*
- Lichanh Senela, médaille d'argent en technologie de la mode;*
- Stéphanie Bilodeau-Séguin, médaillon d'excellence en assistance de soins infirmiers.*

De l'École des métiers de la construction de Montréal :

- Emanuelle Racette, médaille d'or en peinture de bâtiment;*
 - Pierre-Olivier Desmarais, médaille d'argent en briquetage-maçonnerie.*
- M. Desmarais a également obtenu la médaille d'argent lors des Olympiades canadiennes tenues à Moncton, les 6 et 7 juin.*

De l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal :

- Burak Akbas, médaille d'argent en peinture automobile;*
 - Vyolaine Dujmovic, médaille d'argent en carrosserie.*
- Mais, ce n'est pas tout! Après avoir terminé au 4^e rang aux Olympiades de Moncton, elle a été invitée à participer aux Olympiades mondiales, qui auront lieu en 2017 à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis;*
- Nicolas Laterreur, médaille de bronze en mécanique de véhicules lourds;*
 - Francis Fayos, médaillon d'excellence en peinture automobile.*

Chers lauréats, le Conseil des commissaires vous félicite et vous souhaite une belle carrière dans vos domaines respectifs! »

1. Adoption de l'ordre du jour

Le commissaire Jean-Denis Dufort propose de retirer de l'ordre du jour le dossier CC-M-235, concernant la composition du comité exécutif, et il demande le vote sur cette proposition d'amendement.

Les commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng et Khokon Maniruzzaman votent contre.

La proposition de retrait du dossier CC-M-235 est donc rejetée à la majorité.

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

AUD-334 Plan d'effectif – postes de peintres du Syndicat National des Employées et Employés de la CSDM (SNEE) – M. Rémi Desrosiers

A-33-961 Service des ressources matérielles – ajouts, modifications ou résiliation de certains baux

A-34-2593 Service du secrétariat général – école Bedford – suspension temporaire des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement

– retirer l'article suivant :

DG-06-211 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – consultations publiques sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec – mémoire de la Commission scolaire de Montréal – adoption

– déplacer l'article suivant après le point Autres sujets :

PÉ-AVIS-21 Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année 2015-2016

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2016
- 3- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2016
- 4- Période réservée au public
- 5- AUD-334 Plan d'effectif – postes de peintres du Syndicat national des employées et employés de la CSDM (SNEE) – M. Rémi Desrosiers

- 6- Avis de proposition des commissaires
- 7- CC-I-20 Proposition d'urgence de la commissaire Violaine Cousineau – mise sur pied d'un comité devant réfléchir à la pratique des exercices de confinement en présence d'élèves dans les écoles de la CSDM
- 8- CC-M-231 Proposition d'urgence des commissaires Diane Beudet et Guylène Dhormes – services aux élèves adultes handicapés
- 9- CC-M-232 Proposition d'urgence des commissaires Stéphanie Bellenger-Heng et Jean-Denis Dufort – École des métiers de l'horticulture de Montréal
- 10- CC-M-233 Proposition d'urgence de la commissaire Diane Beudet – congé des cadres
- 11- CC-M-234 Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon – évaluation de la Direction générale
- 12- CC-M-235 Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon – composition du comité exécutif
- 13- CC-M-236 Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon – Politique relative à la réussite des élèves
- 14- DG-02-328 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction et de direction adjointe – évaluation finale – année 2015-2016
- 15- DG-05-146 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – renouvellements de trois baux avec la Ville de Montréal
- 16- A-10-85 Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2016-2019 de la Commission scolaire de Montréal 2016-2017 concernant le Centre de ressources éducatives et pédagogiques, l'École des métiers des Faubourgs de Montréal et les écoles Barclay, Fernand-Seguin, Guillaume-Couture, Saint-Barthélemy et Saint-Jean-de-Matha
- 17- A-10-86-A Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire – année scolaire 2016-2017

- 18- A-10-87 Service de l'organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal et structure de prix 2016-2017
- 19- A-10-88 Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire
- 20- A-10-90-A Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2017-2020 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation
- 21- A-11-55 Services éducatifs – approbation du projet particulier de formation arts-études en art dramatique de l'école Robert-Gravel pour les années 2016-2017 à 2018-2019
- 22- A-29-1746 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – congé sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive
- 23- A-29-1753 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – demandes de congé sans traitement à temps plein en dérogation à la Politique de congés pour l'année scolaire 2016-2017
- 24- A-29-1754 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – congé sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive
- 25- A-33-961 Service des ressources matérielles – ajouts, modifications ou résiliation de certains baux
- 26- A-34-2587-A Service du secrétariat général – nombre provisoire de représentants de la nouvelle école Rosemont, issue de l'annexion des écoles Marie-Rollet et Saint-Jean-Vianney – année scolaire 2016-2017
- 27- A-34-2588 Service du secrétariat général – contrats de services de 25 000 \$ ou plus – adoption d'une directive en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE)
- 28- A-34-2593 Service du secrétariat général – école Bedford – suspension temporaire des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement

- 29- Réception de pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – règlement R2011-1, art. 11 :
- a) A-29-1743 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l’année scolaire 2016-2017
 - b) A-29-1744 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l’année scolaire 2016-2017
 - c) A-29-1758 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations par recommandation de postes de cadre – année scolaire 2016-2017
- 30- Information :
- a) DG-02-325 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – état de situation de l’École des métiers de l’horticulture de Montréal
 - b) INF-712 Résolution du comité consultatif des services aux élèves HDAA (CCSEHDAA) concernant les écoles à vocation particulière
 - c) INF-713 Résolution du comité consultatif des services aux élèves HDAA (CCSEHDAA) concernant les ententes avec des établissements d’enseignement privé
- 31- Période réservée aux commissaires
- 32- Période réservée à la Direction générale
- 33- Autres sujets
- 34- PÉ-AVIS-21 Protecteur de l’élève – avis de la protectrice de l’élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année 2015-2016

2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2016

En application de l’article 170 de la *Loi sur l’instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2016, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016.

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2016

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2016, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 18 mai 2016.

4. Période réservée au public

- a) Situation des artistes et artisans locataires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

M. Antony McLean, représentant une vingtaine d'artistes et artisans louant des locaux dans un immeuble excédentaire de la CSDM situé au 5643 de la rue Clark, souhaite sensibiliser le Conseil des commissaires à la situation particulière de ces locataires. Il explique aux commissaires que depuis l'adoption de la nouvelle grille tarifaire de la CSDM, les artistes et artisans ont été inclus dans la catégorie des entrepreneurs privés, ce qui se traduit par une importante hausse de loyer d'environ 55 % en juillet 2016 et de 86 % en juillet 2017. Il souligne par ailleurs que le nombre de pieds carrés de leurs baux a été revu à la hausse d'environ 25 %, pour couvrir les aires communes. Or, M. McLean indique que ces lieux ne sont utilisés par les locataires que pour accéder à leur local. Il insiste en outre sur le fait que seuls des artistes et artisans peuvent être locataires de cet immeuble, ce qui est clairement précisé dans les baux. Il ajoute que les locataires assurent l'entretien quotidien des lieux et il relève qu'environ 40 % de l'immeuble est inoccupé. Il demande donc aux commissaires de reconsidérer les hausses annoncées et d'ajouter une catégorie de locataires pour les artistes et artisans, et il dépose des lettres d'appuis d'organismes et de citoyens du quartier.

Mme Catherine Harel Bourdon remercie M. McLean et elle indique que le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2017-2020, dont la version pour consultation doit être présentée au cours de la séance, prévoit l'utilisation de la partie inoccupée de l'immeuble pour des fins scolaires. Elle souligne ensuite que la grille tarifaire a déjà été adoptée et qu'elle ne sera pas modifiée. Elle rappelle à cet égard que la CSDM ne reçoit pas de financement pour ses immeubles excédentaires et que les loyers doivent notamment permettre d'effectuer les travaux d'entretien et de réparation nécessaires, soulignant que l'état de l'immeuble de la rue Clark nécessite beaucoup de travaux. Elle indique toutefois que les services de la Commission scolaire communiqueront avec les locataires pour examiner la question des aires communes.

b) Annulation de la qualification d'un traiteur externe

Mme Élodie Richard et M. Yann Vanderbruggen, parents d'enfants fréquentant l'école Élan, ainsi que Mme Véronique Bussièrès, mère d'élève et présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Marc, se présentent au sujet de l'entreprise *Mini Traiteur*. Ces parents contestent la décision de la CSDM de retirer à ce traiteur la qualification lui permettant d'offrir ses services à la CSDM. Ils soulignent qu'ils sont satisfaits du service de cette entreprise et insistent sur le fait qu'il s'agit d'une entreprise locale utilisant des produits frais et offrant des repas variés. Mme Bussièrès dépose une pétition signée par 797 personnes en appui à cette entreprise.

La présidente précise que les conseils d'établissement peuvent choisir le traiteur de leur choix parmi les entreprises homologuées par la CSDM et elle explique les critères de qualification que doivent respecter les traiteurs pour être homologués. Elle indique que la CSDM a dû prendre la décision de retirer sa qualification à *Mini Traiteur* pour s'acquitter de ses responsabilités concernant l'hygiène et la salubrité. Elle ajoute que les nombreux échanges de la CSDM avec cette entreprise au cours des trois dernières années n'ont pas permis de régler de façon durable les problèmes décelés.

Le commissaire Jean-François Gosselin demande si la CSDM pourrait tenter d'aller plus loin en réfléchissant à la façon dont les critères de qualification pourraient mieux répondre aux préoccupations des parents. La présidente indique que les commissaires qui siègent au comité sur les mesures alimentaires, soit la vice-présidente de la Commission scolaire, Mme Marie-José Mastromonaco, la commissaire Chantal Jorg et la commissaire-parent Mélanie Robinson, pourront se pencher sur ces questions.

c) Salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons se présente pour s'informer de l'évolution du dossier de la salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault, précisant qu'il a rencontré la mairesse de l'arrondissement, Mme Anie Samson, qui l'a assuré que le dossier progressait bien. Mme Harel Bourdon indique que la CSDM a rencontré des représentants des paliers politiques et administratifs de la Ville de Montréal au sujet du terrain il y a quelques semaines et qu'il y aura une autre rencontre après les vacances pour traiter de différents dossiers, et notamment celui de l'école Joseph-François-Perrault.

Elle ajoute que la CSDM continue de travailler sur le dossier, tant en ce qui concerne l'acquisition du terrain qu'en ce qui a trait au montage financier.

d) Transport scolaire pour les écoles Atelier, FACE et Fernand-Seguin

M. Jocelyn Desjardins se présente au nom d'une coalition de parents des écoles Atelier, FACE et Fernand-Seguin qui se sont prononcés en assemblée pour le maintien du transport scolaire à ces écoles. Il explique que ces parents sont prêts à payer pour le transport scolaire, mais qu'ils sont nombreux à demander plus d'information de la part de la CSDM avant de répondre à son sondage à ce sujet. M. Desjardins demande aux commissaires de soutenir les parents qui souhaitent le maintien du transport scolaire.

Mme Harel Bourdon rappelle que la nouvelle politique relative à l'admission et au transport scolaire a été adoptée par le Conseil des commissaires après le travail effectué par le comité du transport. Elle souligne que des solutions de rechange ont été proposées et que jusqu'à tout récemment, le ministère indiquait qu'il n'était pas possible de faire payer aux parents une partie des frais de transport, mais qu'au cours des dernières semaines, il a fourni une information contraire, ce qui a incité la CSDM à mener un sondage pour évaluer l'intérêt des parents utilisateurs du service.

Mme Harel Bourdon invite les parents à envoyer leurs questions et demandes au Service de l'organisation scolaire, qui verra ce qui peut être fait. Elle mentionne que le service de transport fait déjà l'objet d'une grande optimisation et qu'en raison des particularités du transport à Montréal, il paraît difficile d'accéder à toutes les demandes, notamment parce qu'il est impossible d'ajouter un troisième trajet d'autobus, solution qui forcerait des élèves à prendre l'autobus beaucoup trop tôt le matin. La commissaire Violaine Cousineau félicite les parents qui travaillent depuis un an sur ce dossier et ajoute que, par respect pour leur travail, il faut prendre en considération les questions soulevées et étudier toutes les possibilités.

e) Exercices de confinement barricadé

Mmes Danielle Laurendeau et Elia Martineau, dont les enfants fréquentent l'école Jeanne-LeBer, rappellent que les exercices de confinement barricadé ne sont pas imposés par la loi et qu'ils ne sont pas mis en place partout. Elles font valoir le fait que ces exercices créent un sentiment d'insécurité chez les élèves et que leur efficacité n'est pas démontrée. Elles rappellent qu'en avril 2014, le Conseil des commissaires s'était engagé à mettre sur pied un comité formé d'experts indépendants ayant pour mandat de réfléchir à la pertinence de ces exercices. Les conclusions de ce comité devaient servir à éclairer les conseils d'établissement qui doivent prendre des décisions sur la tenue de tels exercices. Elles demandent donc qu'une réflexion ait lieu sur ces exercices avant qu'ils soient réalisés dans les écoles.

Mme Harel Bourdon informe les intervenantes qu'une résolution sera présentée au cours de la séance sur ce dossier et elle les invite à rester jusqu'à ce point de l'ordre du jour. Elle précise que la question du confinement ne touche pas que les situations de menace de la part d'une personne, mais aussi les situations où il y a des risques environnementaux, comme dans le cas d'un déraillement de train, par exemple. Elle rappelle ensuite qu'une entente-cadre a été conclue quelques mois plus tôt

entre les cinq commissions scolaires de Montréal, les écoles privées et le Service de police de la ville de Montréal et que cette entente prévoit des éléments de suivi aux plans de mesures d'urgence. Enfin, elle indique qu'un comité de sécurité, auquel siège le vice-président du comité exécutif, M. Ben Valkenburg, ainsi que le commissaire-parent Marcel Lauzon, travaille sur ce dossier et que ce sont les conseils d'établissement qui prennent les décisions sur la tenue de ces exercices. Elle rappelle de plus que la CSDM doit veiller à ce que l'ensemble du personnel connaisse toutes les mesures d'urgence prévues.

f) *Projet La Cantine pour tous*

M. Donald Boisvert et Mme Marie Tellier lisent le texte suivant :

*« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Commissaires et membres de la direction,*

Je me présente : Donald Boisvert, président du Collectif de la table des écoliers (CTE) et directeur général de la Corbeille Bordeaux-Cartierville.

Le CTE est un regroupement de treize organismes qui, depuis 25 ans, produisent des repas sains et qui font l'encadrement d'écoliers du primaire lors de la période du dîner.

Depuis plusieurs années, le Collectif travaille à la mise en place de l'initiative la Cantine pour tous, supportée par la Ville de Montréal et le Chantier de l'économie sociale.

Le principe est d'offrir à tous les enfants, de toutes les écoles, qu'elles soient défavorisées ou non, des repas sains nutritifs à prix abordables, et subventionnés pour les plus démunis, doublé d'un volet éducatif aux saines habitudes alimentaires et de vie.

Cette initiative permet aux enfants défavorisés qui n'ont pas accès au programme d'aide alimentaire de recevoir des repas à prix moindre, grâce au volume de repas vendus au prix régulier. Vous savez que 30 000 enfants vivent sous le seuil de la pauvreté et que seulement 10 000 sont actuellement rejoints par ce programme.

En septembre 2015, des projets pilotes La Cantine pour tous ont été mis en place, dans une école primaire de la CSDM et dans une école primaire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB).

Les résultats recueillis dans les deux écoles, très différentes l'une de l'autre, ont été très riches en information. Le Collectif souhaite poursuivre l'expérience en 2016-2017 dans les mêmes écoles et en ajouter de nouvelles pour un total de six projets pilotes dans six écoles primaires, dont trois à la CSDM, alors que les trois de la CSMB ont déjà été confirmés.

L'an dernier, à pareille date, vous avez offert au Collectif de tenir le projet pilote à l'école Alice-Parizeau. Nous avons reçu un excellent accueil tant de la part de la direction que du conseil d'établissement, qui ont collaboré au projet. La directrice de l'école, Mme Nathalie Parent, a été rencontrée récemment pour faire le bilan de l'année qui se termine et a manifesté son intérêt et son accord pour poursuivre le projet à la prochaine rentrée scolaire.

Nous avons donné suite à vos suggestions et nous avons présenté la Cantine pour tous à d'autres directeurs d'école primaire de la CSDM qui ont beaucoup apprécié notre initiative :

M. Gérald Bélanger de l'école La Petite-Patrie, pavillon Notre-Dame-de-la-Défense, et Mme France Morais, de l'école Gilles-Vigneault, sont vivement intéressés et attendent l'autorisation de la Commission scolaire pour préparer la mise en place de la Cantine pour tous dans leur école en septembre.

Nous vous demandons votre support et l'autorisation de poursuivre pour une deuxième année le projet pilote la Cantine pour tous à l'école Alice-Parizeau ainsi que dans les deux écoles additionnelles mentionnées il y a quelques instants.

Merci! »

Mme Harel Bourdon remercie les intervenants et indique qu'elle leur répondra par écrit dans les prochains jours. Elle rappelle par ailleurs que dans la planification de l'offre de services alimentaires aux enfants démunis, il faut veiller à répondre à leurs besoins et à ne pas les stigmatiser et elle indique que ces questions font l'objet d'une vaste réflexion à la CSDM.

g) Appui à la commissaire Violaine Cousineau

Mme Annie Thibodeau, présidente du conseil d'établissement de l'école Jeanne-LeBer, présente au Conseil des commissaires une résolution du conseil d'établissement de l'école demandant aux commissaires de voter contre la proposition portant sur la composition du comité exécutif de la CSDM.

Mme Harel Bourdon rappelle que la nomination de ses représentants au comité exécutif relève de la prérogative du Conseil des commissaires.

h) Frontières de la CSDM

Mme Céline Bianchi et M. Guillaume Lévesque se présentent pour lire une lettre adressée aux commissaires pour les sensibiliser à la situation des familles habitant les quartiers limitrophes de la Commission scolaire :

*« Mesdames,
Messieurs,*

À la fin du mois d'avril, nos enfants recevaient de la part de la Commission scolaire de Montréal l'entente extraterritoriale qui leur permettra de poursuivre leur scolarité à l'école secondaire Monseigneur-Richard de la commission scolaire voisine

Marguerite-Bourgeoys. Nous vous rappelons que cette décision a été rendue après une très longue attente, suivie d'un étonnant cafouillage administratif, mais dont la conclusion s'est heureusement avérée positive. Cependant, nous désirons attirer l'attention sur une situation qui nous semble problématique et que nous vous demandons, par la présente, de régler le plus rapidement possible.

Plusieurs indices nous permettent de croire que nos demandes d'entente extraterritoriale ont été mal interprétées par les responsables de la CSDM. Ainsi, nous tenons à réaffirmer que le choix d'intégrer l'école Monseigneur-Richard n'a jamais été un désaveu de l'école secondaire Saint-Henri, l'école "bassin" de notre quartier selon les règles administratives de la CSDM.

Or, et c'est l'enjeu central sur lequel nous voudrions porter l'attention, si l'école Saint-Henri est notre école "bassin" et que nous n'avons aucune raison de croire qu'elle ne soit pas de grande qualité, il n'en demeure pas moins qu'elle est significativement plus éloignée que l'école Monseigneur-Richard pour la majorité des enfants fréquentant l'école Jeanne-LeBer au sud de Pointe-Saint-Charles. Et la seule raison qui empêcherait de profiter de la proximité de cette dernière école est son appartenance à une autre commission scolaire, d'où nos récentes demandes tout à fait raisonnables d'entente extraterritoriale.

Mais bien que la CSDM ait accepté de laisser partir nos enfants, elle nous a en même temps informés que cette acceptation était exceptionnelle, et qu'elle ne s'appliquerait plus à l'avenir, pas même aux frères et sœurs d'élèves acceptés à Monseigneur-Richard cette année. Si ce projet de règlement interne aboutit, nous nous retrouverons dans quelques années dans la situation surréelle où nos grands se rendront en dix minutes à pied à leur école secondaire, tandis que nos petits devront quitter le quartier en métro pour aller à l'école secondaire Saint-Henri, ce qui leur prendra deux fois plus de temps, et nous en coûtera environ 500 \$ par année en frais de transport. Et n'oublions pas tous les autres enfants du quartier qui pourraient également, et avec raison, avoir envie de fréquenter une école secondaire se trouvant à deux pas de leur domicile. Le simple fait qu'un si grand nombre de finissants de la cohorte 2016 de l'école primaire Jeanne-LeBer (voisine de l'école Monseigneur-Richard) ait choisi de s'y inscrire –, et ce, de manière non concertée – devrait être perçu comme un signal clair de l'intérêt réel que suscite l'existence d'une école secondaire si proche de notre quartier.

Si la CSDM semble comprendre l'importance de la proximité comme en fait foi sa tendance récente, et saluée de notre part, de limiter le libre choix des écoles pour favoriser l'école de quartier (logiquement la plus proche), elle applique cependant une politique incohérente au moment d'analyser les demandes d'entente extraterritoriale. Considérant les avantages réels de la proximité, nous demandons à la CSDM de reconsidérer sa récente décision de ne plus accorder d'ententes extraterritoriales, et de tenir compte des intérêts des écoliers résidant aux confins de son territoire. Il devrait être naturel pour les élèves frontaliers de pouvoir profiter des nombreux avantages que leur offre la proximité d'une école, même si celle-ci fait partie d'une autre commission scolaire. Nous demandons d'ailleurs à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de faire de même, puisque nous sommes convaincus qu'il y a

d'autres situations comme la nôtre de part et d'autre de la frontière séparant les deux commissions scolaires. Nous pensons notamment à l'école secondaire Saint-Luc, située à moins de 50 mètres de la frontière, et à l'école secondaire Honoré-Mercier, située à moins d'un kilomètre de la frontière.

Soyons clairs : nous ne réclamons pas ici de libre choix ni de privilèges spéciaux, mais bel et bien le droit des enfants de fréquenter l'établissement scolaire le plus proche de chez eux. De nombreuses études démontrent que la proximité est un facteur de réussite et de cohésion sociale au sein d'une communauté, et nous comptons sur la CSDM pour mettre en place et appliquer des politiques progressistes, humanistes et écologistes. »

Mme Harel Bourdon rappelle que ce problème touche des parents de tous les quartiers limitrophes. Soulignant que toutes les commissions scolaires francophones de l'île de Montréal connaissent une augmentation de leur population scolaire, elle explique que tous les dossiers sont examinés individuellement, que les ententes ont toujours renouvelables annuellement et qu'elles ne sont jamais appliquées systématiquement à la fratrie. Elle mentionne par ailleurs que des rencontres sur le sujet ont eu lieu entre les directions générales et administrateurs des différentes commissions scolaires pour uniformiser les façons de procéder dans ces dossiers. Elle ajoute toutefois qu'en raison de problèmes de surpopulation, les demandes d'ententes extraterritoriales pour certaines écoles sont toujours refusées, faute de place, et ce, dans toutes les commissions scolaires. Enfin, elle s'engage à examiner la lettre envoyée par les intervenants avec le Service de l'organisation scolaire et à leur répondre.

5. Audience – plan d'effectif – postes de peintres du Syndicat national des employées et employés de la Commission scolaire de Montréal (SNEE) – M. Rémi Desrosiers

M. Rémi Desrosiers, Mme Natacha Delaleu, M. André Laprade et Mme Josée Barbe se présentent pour demander au Conseil des commissaires de revenir sur la décision de transformer les postes de peintre de jour en postes de peintre de soir.

M. Rémi Desrosiers, président du syndicat, rappelle un projet pilote mené en 1993 dans le cadre duquel des peintres travaillaient selon des horaires modulables afin d'accommoder les élèves et le personnel des établissements. Le travail était principalement effectué de jour et le rapport de fin de projet notait qu'il s'agissait d'une réussite, tant au regard de la qualité du travail et du service qu'au chapitre des coûts des travaux, ceux-ci étant moins élevés que si le travail avait été réalisé par une entreprise privée.

M. Desrosiers explique par ailleurs que lorsque des travaux de peinture s'étendent sur plus d'une journée, comme dans le cas d'une cage d'escalier pour laquelle il faut compter quatre jours, les lieux sont inaccessibles aux élèves durant toute la durée des travaux, et ce, qu'ils soient effectués le jour ou le soir. Enfin, il indique qu'il existe des projets particuliers permettant à des travailleurs de certains corps d'emploi de continuer de travailler de jour avec des exceptions pour certains travaux qu'il est préférable de faire hors de la présence des élèves. Il s'agit des électriciens, qui ont

obtenu la possibilité d'avoir des horaires modulables, principalement de jour, et d'ouvriers qui participeront sur une base volontaire à un projet précis devant se faire de soir, mais qui conservent autrement leur horaire de jour. M. Desrosiers conclut en soulignant que les relations des peintres avec le personnel et les directions des établissements sont très bonnes et que les peintres tiennent compte de la présence des élèves dans leur organisation du travail et qu'ils sont prêts à accepter des horaires modulables pour s'adapter aux besoins selon les travaux à effectuer, mais ils demandent de conserver leurs postes de jour.

Mme Natacha Delaleu, peintre depuis seize ans, dont huit à la CSDM, trace aux commissaires le portrait de sa situation de mère monoparentale et des répercussions d'un horaire de soir dans sa situation, puis elle lit quelques lettres de soutien soulignant la qualité de son travail. Par la suite, Mme Josée Barbe, qui a travaillé comme peintre durant dix ans à la CSDM avant d'y être chef d'équipe, explique aux commissaires le fonctionnement des travaux en présence des élèves et elle présente des lettres de satisfaction reçues de la part de directions d'école qui soulignent la bonne cohabitation des travaux et des activités scolaires. Mme Barbe souligne que lorsqu'une situation particulière l'exige, il est possible de planifier des travaux de soir, de manière exceptionnelle. Elle présente ensuite une pétition signée par des peintres de la CSDM.

Mme Harel Bourdon souligne que beaucoup de discussions ont eu lieu entre les parties dans ce dossier et que certains peintres sont favorables au travail de soir, même si ce n'est pas le cas de tous. Elle indique aux intervenants que les commissaires verront avec les services de M. Jean Ouimet ce qui peut être fait et qu'ils seront tenus au courant. Elle rappelle que pour la période estivale, l'horaire de jour est maintenu. La commissaire Violaine Cousineau demande à être tenue informée du dossier.

6. Avis de proposition

- a) Le commissaire Jean-Denis Dufort annonce qu'il soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant la représentativité du Conseil des commissaires dans la composition du comité exécutif.
- b) Le commissaire Jean-Denis Dufort annonce qu'il soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant la révision des règles d'assemblée du Conseil des commissaires interdisant aux commissaires de critiquer une décision du Conseil.
- c) La commissaire-parent Guylène Dhormes annonce qu'elle soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

- d) La commissaire Violaine Cousineau annonce qu'elle soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant la formation d'un comité de réflexion sur la gestion administrative du réseau des écoles alternatives de la CSDM.
- e) Le commissaire Mohamed Maazami annonce qu'il soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant la qualité des services éducatifs et les résultats scolaires.
- f) Le commissaire Kenneth George annonce qu'il soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant les immeubles excédentaires et les taux des baux.
- g) La commissaire Chantal Jorg annonce qu'elle soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant les finances.
- h) Le commissaire Ben Valkenburg annonce qu'il soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant la sécurité des élèves.
- i) La commissaire Marie-José Mastromonaco annonce qu'elle soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant l'offre alimentaire.
- j) Le commissaire Khokon Maniruzzaman annonce qu'il soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant la politique sur le transport scolaire.
- k) La commissaire Marie-José Mastromonaco annonce qu'elle soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant les ressources humaines.
- l) La commissaire Émilie Auclair annonce qu'elle soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition concernant le code de conduite des employés.

7. Proposition d'urgence de la commissaire Violaine Cousineau – mise sur pied d'un comité devant réfléchir à la pratique des exercices de confinement en présence d'élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : CC-I-20

CONSIDÉRANT les démarches faites par des parents des écoles Charles-Lemoyne et Jeanne-LeBer, au printemps 2014, pour sensibiliser les élus de la CSDM à l'importance de réfléchir à la pertinence de tenir des exercices de confinement en présence d'élèves et pour les inviter à questionner cette pratique;

CONSIDÉRANT que la CSDM avait, à ce moment, annoncé la création d'un comité de réflexion afin d'étudier la pertinence de ces pratiques, la façon dont elles sont réalisées et les effets, notamment psychologiques, qu'elles peuvent avoir sur les enfants;

CONSIDÉRANT que dans l'attente des réflexions qui devaient émaner de ce comité, la Direction générale avait demandé aux directions de ne procéder à ces exercices qu'avec l'accord de leur conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que cette réflexion paraît nécessaire et pertinente dans la mesure où il s'agit d'exercices qui peuvent être liés à des situations fortement anxiogènes, comme le soutiennent des experts universitaires et des intervenants en prévention de la violence (notamment Jacques Hébert, professeur à l'École de travail social de l'UQAM et expert en prévention, Normand Beaudet, du Centre de ressources sur la non-violence, et Lyse Turgeon, professeure à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal et psychologue clinicienne, qui ont été interviewés par Rima Elkouri dans son article *Un gilet pare-balles avec ça?* daté du 17 juin 2014);

CONSIDÉRANT que les différents corps policiers du Québec ne fournissent pas tous aux commissions scolaires les mêmes recommandations en la matière et qu'il y a donc lieu de faire une analyse plus globale de la situation, en prenant aussi en considération ce qui se fait ailleurs (notamment à Laval et à Longueuil);

CONSIDÉRANT que les conseils d'établissement demeurent l'instance décisionnelle au sein de l'école, mais qu'il paraît pertinent, dans un cas comme celui-ci, de nourrir leur réflexion à partir d'un travail d'analyse de fond de la question;

CONSIDÉRANT que des experts universitaires et des intervenants en prévention de la violence se sont déjà penchés sur la question ou sur des questions connexes et qu'il paraît essentiel de recevoir leur avis sur cet enjeu;

CONSIDÉRANT que la *Loi Anastasia*, entrée en vigueur en 2008 à la suite de la fusillade au Collège Dawson, présente des balises légales auxquelles les établissements d'enseignement doivent se soumettre, mais qui n'incluent pas la pratique d'exercices de confinement en présence d'élèves;

CONSIDÉRANT qu'il paraît pertinent de dresser un tableau global de ce qui se fait dans l'ensemble des établissements d'enseignement suite à l'entrée en vigueur de la *Loi Anastasia*, y compris au secteur postsecondaire qui est le seul à avoir connu, au Québec, des événements liés à de la violence en milieu scolaire;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1^o de CRÉER un comité formé de trois experts externes issus du milieu universitaire ou d'organismes qui œuvrent en prévention de la violence, et de leur associer des représentants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), des Services éducatifs de la CSDM et du Service du secrétariat général qui sera en charge des mesures d'urgence à compter du 1^{er} juillet 2016;

- 2° de CONSIDÉRER de manière prioritaire, à titre d'experts externes, les candidatures de Jacques Hébert, professeur à l'École de travail social de l'UQAM et expert en prévention, de Normand Beaudet, du Centre de ressources sur la non-violence, et de Lyse Turgeon, professeure à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal et psychologue clinicienne, qui ont déjà mené des réflexions sur la question;
- 3° de MANDATER ce comité afin qu'il dépose au Conseil des commissaires, au plus tard en décembre 2016, un avis sur :
- a) la pertinence de tenir des exercices de confinement en présence d'élèves dans les écoles primaires et secondaires de la CSDM, dans les centres d'éducation aux adultes et dans les centres de formation professionnelle;
 - b) les bénéfices et les risques qui peuvent découler de la tenue de tels exercices;
 - c) les balises légales qui entourent la tenue de ces exercices;
 - d) les pratiques qui ont cours ailleurs au Québec en matière d'exercices de confinement (dans les autres commissions scolaires, mais aussi dans les cégeps et les universités, et notamment dans les établissements postsecondaires où ont eu lieu des attaques armées);
 - e) si ces exercices s'avèrent indispensables, préciser les modalités selon lesquelles ils devraient se tenir selon les ordres d'enseignement concernés (primaire, secondaire, FGA et FP) et les populations desservies (élèves handicapés, élèves ayant un profil psychologique particulier, élèves immigrants ayant connu des conflits armés, etc.).

Le commissaire Ben Valkenburg propose les modifications suivantes :

- ajouter les quatre derniers considérants suivants :
 - « CONSIDÉRANT la décision du Conseil des commissaires de créer un comité sur la sécurité des élèves;
 - CONSIDÉRANT la nécessité pour la CSDM d'en arriver à une orientation sur les exercices de confinement impliquant des élèves;
 - CONSIDÉRANT l'entente sur la présence policière en milieu scolaire adoptée à l'unanimité par le Conseil des commissaires;
 - CONSIDÉRANT que les conseils d'établissement et les écoles disposent de toutes les ressources nécessaires pour déterminer l'orientation quant aux exercices de confinement. »

- Remplacer les propositions par les suivantes :
 - 1° de DONNER au comité sur la sécurité le mandat d'analyser la pratique des exercices dans les écoles de la CSDM, plus particulièrement :
 - a) la pertinence de tenir des exercices de confinement en présence d'élèves dans les écoles primaires et secondaires de la CSDM, dans les centres d'éducation des adultes et dans les centres de formation professionnelle;
 - b) les bénéfices et les risques qui peuvent découler de la tenue de tels exercices;
 - c) les balises légales qui entourent la tenue de ces exercices;
 - d) les pratiques qui ont cours ailleurs au Québec en matière de confinement (dans les autres commissions scolaires, mais aussi dans les cégeps et dans les universités, et notamment dans les établissements postsecondaires où ont eu lieu des attaques armées);
 - e) si ces exercices s'avèrent indispensables, préciser les modalités selon lesquelles ils devraient se tenir selon les ordres d'enseignement concernés (primaire, secondaire, FGA et FP) et les populations desservies (élèves handicapés, élèves ayant un profil psychologique particulier, élèves immigrants ayant connu des conflits armés, etc.);
 - 2° d'INVITER le SPVM à s'associer aux travaux du comité;
 - 3° de DEMANDER au comité de consulter des experts externes non biaisés;
 - 4° de DEMANDER que le comité fasse rapport sur ses travaux au Conseil des commissaires au plus tard à l'hiver 2017.

Le commissaire Jean-Denis Dufort propose, en sous-amendement, de remplacer le terme « experts externes non biaisés » par « experts externes ayant présenté des avis variés ».

Cette proposition de sous-amendement est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

La proposition d'amendement de Ben Valkenburg telle que modifiée est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

La proposition principale telle que modifiée est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT les démarches faites par des parents des écoles Charles-Lemoyne et Jeanne-LeBer, au printemps 2014, pour sensibiliser les élus de la CSDM à l'importance de réfléchir à la pertinence de tenir des exercices de confinement en présence d'élèves, et pour les inviter à questionner cette pratique;

CONSIDÉRANT que la CSDM avait, à ce moment, annoncé la création d'un comité de réflexion afin d'étudier la pertinence de ces pratiques, la façon dont elles sont réalisées et les effets, notamment psychologiques, qu'elles peuvent avoir sur les enfants;

CONSIDÉRANT que dans l'attente des réflexions qui devaient émaner de ce comité, la Direction générale avait demandé aux directions de ne procéder à ces exercices qu'avec l'accord de leur conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que cette réflexion paraît nécessaire et pertinente dans la mesure où il s'agit d'exercices qui peuvent être liés à des situations fortement anxiogènes, comme le soutiennent des experts universitaires et des intervenants en prévention de la violence (notamment Jacques Hébert, professeur à l'École de travail social de l'UQAM et expert en prévention, Normand Beaudet, du Centre de ressources sur la non-violence, et Lyse Turgeon, professeure à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal et psychologue clinicienne, qui ont été interviewés par Rima Elkouri dans son article *Un gilet pare-balles avec ça?* daté du 17 juin 2014);

CONSIDÉRANT que les différents corps policiers du Québec ne fournissent pas tous aux commissions scolaires les mêmes recommandations en la matière et qu'il y a donc lieu de faire une analyse plus globale de la situation, en prenant aussi en considération ce qui se fait ailleurs (notamment à Laval et à Longueuil);

CONSIDÉRANT que les conseils d'établissement demeurent l'instance décisionnelle au sein de l'école, mais qu'il paraît pertinent, dans un cas comme celui-ci, de nourrir leur réflexion à partir d'un travail d'analyse de fond de la question;

CONSIDÉRANT que des experts universitaires et des intervenants en prévention de la violence se sont déjà penchés sur la question ou sur des questions connexes et qu'il paraît essentiel de recevoir leur avis sur cet enjeu;

CONSIDÉRANT que la *Loi Anastasia*, entrée en vigueur en 2008 à la suite de la fusillade au Collège Dawson, présente des balises légales auxquelles les établissements d'enseignement doivent se soumettre, mais qui n'incluent pas la pratique d'exercices de confinement en présence d'élèves;

CONSIDÉRANT qu'il paraît pertinent de dresser un tableau global de ce qui se fait dans l'ensemble des établissements d'enseignement suite à l'entrée en vigueur de la *Loi Anastasia*, y compris au secteur postsecondaire qui est le seul à avoir connu, au Québec, des événements liés à de la violence en milieu scolaire;

CONSIDÉRANT la décision du Conseil des commissaires de créer un comité sur la sécurité des élèves;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la CSDM d'en arriver à une orientation sur les exercices de confinement impliquant des élèves;

CONSIDÉRANT l'entente sur la présence policière en milieu scolaire adoptée à l'unanimité par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que les conseils d'établissement et les écoles disposent de toutes les ressources nécessaires pour déterminer l'orientation quant aux exercices de confinement;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER au comité sur la sécurité le mandat d'analyser la pratique des exercices dans les écoles de la CSDM, plus particulièrement :
 - a) la pertinence de tenir des exercices de confinement en présence d'élèves dans les écoles primaires et secondaires de la CSDM, dans les centres d'éducation des adultes et dans les centres de formation professionnelle;
 - b) les bénéfices et les risques qui peuvent découler de la tenue de tels exercices;
 - c) les balises légales qui entourent la tenue de ces exercices;
 - d) les pratiques qui ont cours ailleurs au Québec en matière de confinement (dans les autres commissions scolaires, mais aussi dans les cégeps et dans les universités, et notamment dans les établissements postsecondaires où ont eu lieu des attaques armées);
 - e) si ces exercices s'avèrent indispensables, préciser les modalités selon lesquelles ils devraient se tenir selon les ordres d'enseignement concernés (primaire, secondaire, FGA et FP) et les populations desservies (élèves handicapés, élèves ayant un profil psychologique particulier, élèves immigrants ayant connu des conflits armés, etc.);
- 2° d'INVITER le SPVM à s'associer aux travaux du comité;
- 3° de DEMANDER au comité de consulter des experts externes ayant présenté des avis variés;
- 4° de DEMANDER que le comité fasse rapport sur ses travaux au Conseil des commissaires au plus tard à l'hiver 2017.

8. Proposition d'urgence des commissaires Diane Beaudet et Guylène Dhormes – services aux élèves adultes handicapés

Document déposé : CC-M-231

CONSIDÉRANT que le centre Champagnat ne peut pas satisfaire aux demandes d'admission des élèves handicapés de 21 ans et plus (pour septembre 2016, le centre a reçu 78 demandes d'admission, dont 50 venant de Montréalais, alors qu'il ne pouvait admettre que 30 personnes);

CONSIDÉRANT que les règles de financement du ministère constituent un obstacle à la scolarisation continue des personnes handicapées qui ne peuvent pas intégrer le marché du travail;

CONSIDÉRANT l'écart entre les conditions de financement déterminées par le ministère et les services que l'on devrait offrir aux adultes handicapés;

CONSIDÉRANT le travail à accomplir avec les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED) concernant la transition école-vie active;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° de DONNER à la présidente le mandat d'intervenir auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour assurer à toutes les personnes adultes handicapées des services qui soient pertinents à leur situation, qu'ils s'orientent ou non vers le marché du travail;
- 2° de DONNER à la direction générale le mandat de s'assurer de la continuité des services aux adultes handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans l'entente de services interministériels;
- 3° de RÉINTÉGRER au plan triennal qui sera adopté en décembre 2016 le projet de construire, dans la cour de l'école Henri-Julien, un nouveau centre Champagnat répondant aux besoins des élèves HDAA adultes.

La commissaire Diane Beudet propose les modifications suivantes :

- ajouter, à la fin de la 2^e proposition, les termes suivants :
« et de faire rapport au Conseil des commissaires avant le Forum sur les élèves HDAA; »
- d'ajouter la 4^e proposition suivante :
4° de DÉTERMINER que cet enjeu sera abordé au Forum sur les élèves HDAA.

Cette proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

La proposition principale telle que modifiée est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la présidente le mandat d'intervenir auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour assurer à toutes les personnes adultes handicapées des services qui soient pertinents à leur situation, qu'ils s'orientent ou non vers le marché du travail;
- 2° de DONNER à la direction générale le mandat de s'assurer de la continuité des services aux adultes HDAA dans l'entente de services interministériels et de faire rapport au Conseil des commissaires avant le Forum sur les élèves HDAA;
- 3° de RÉINTÉGRER au plan triennal qui sera adopté en décembre 2016 le projet de construire, dans la cour de l'école Henri-Julien, un nouveau centre Champagnat répondant aux besoins des élèves HDAA adultes;
- 4° de DÉTERMINER que cet enjeu sera abordé au Forum sur les élèves HDAA.

9. Proposition d'urgence des commissaires Stéphanie Bellenger-Heng et Jean-Denis Dufort – École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM)

Document déposé : CC-M-232

CONSIDÉRANT le rapport DG-02-325 déposé sur le caractère inapproprié des espaces où la Commission scolaire de Montréal (CSDM) offre actuellement la formation professionnelle en horticulture, jardinerie, fleuristerie et en réalisation d'aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT que l'EMHM est la seule école à offrir ces programmes sur l'île de Montréal et la plus importante école d'horticulture du Québec;

CONSIDÉRANT que ce rapport rend compte du fait que la CSDM ne peut pas exploiter le plein potentiel pédagogique du personnel dans cette organisation spatiale de la formation;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs du plan Réussir est de favoriser la persévérance scolaire par une offre de services adaptés aux besoins des élèves;

CONSIDÉRANT la cible du Plan Réussir de la CSDM d'augmenter de 20 % la proportion d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que les programmes de formation professionnelle en fleuristerie et en réalisation d'aménagements paysagers pourraient accueillir des élèves ayant terminé leur 3^e secondaire ainsi que des élèves des classes de francisation, mais que le nombre de places dans ces programmes est limité, faute d'espace;

CONSIDÉRANT que l'Attestation de spécialisation en horticulture, condition d'embauche au Jardin botanique et uniquement offerte à l'EMHM, a été abolie par le Comité national des programmes d'études en formation professionnelle et technique, mais que la CSDM dispose d'une dérogation pour poursuivre la formation pendant un an seulement;

CONSIDÉRANT la place de la formation professionnelle en horticulture, jardinerie, fleuristerie et en réalisation d'aménagements paysagers dans le développement économique de Montréal;

CONSIDÉRANT le statut mondial du Jardin botanique de Montréal et le partenariat établi avec Espace pour la vie;

CONSIDÉRANT que le projet de développement d'une nouvelle école sur les lieux du Jardin botanique de Montréal a reçu l'aval du Conseil des commissaires en 2010;

CONSIDÉRANT que le budget requis pour la construction était de l'ordre de 10 M\$, en 2012;

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres et au choix de l'entrepreneur, le projet a été interrompu en mai 2012, faute de financement pour le réaliser;

CONSIDÉRANT que les écoles de la formation professionnelle auront généré pour l'année en cours des surplus de l'ordre de 12 M\$;

CONSIDÉRANT que des terrains pour la construction d'une nouvelle école d'horticulture au Jardin botanique sont réservés pour encore deux ans;

CONSIDÉRANT que les surplus des écoles de la formation professionnelle sont absorbés par le budget global de la CSDM pour compenser le manque de financement en formation générale des jeunes, notamment pour le transport scolaire et le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que le financement des écoles de la formation professionnelle doit aussi permettre d'assurer le développement des programmes et des infrastructures de ces écoles;

CONSIDÉRANT que la CSDM prévoit un budget à l'équilibre en 2016-2017;

CONSIDÉRANT que depuis deux ans, la CSDM a investi 1 M\$ en améliorations locatives temporaires et en location de locaux et que les serres utilisées sur le site du Jardin botanique exigent un investissement d'environ 250 000 \$ pour répondre aux exigences de santé et sécurité;

CONSIDÉRANT l'opportunité de doubler l'offre de service de l'EMHM en passant de 10 à 20 cohortes d'élèves par année, et la pertinence d'offrir la formation sur mesure qui s'adresse tant aux entreprises qu'à la population en général;

CONSIDÉRANT que la construction d'une nouvelle école d'horticulture devient un impératif pour la survie de l'offre de service de formation professionnelle à la CSDM en horticulture, jardinerie, fleuristerie et en réalisation d'aménagements paysagers;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de FAIRE du projet d'école de l'horticulture un projet prioritaire pour la CSDM;
- 2° de DONNER à la direction générale le mandat de coordonner les travaux menant à la construction d'une nouvelle école d'horticulture au Jardin botanique de Montréal, y compris la mise à jour du plan d'affaires;
- 3° de DONNER à la direction générale le mandat d'analyser l'ensemble des hypothèses de financement possibles :
 - a. de MODIFIER la contribution des centres de formation professionnelle à l'équilibre budgétaire de la CSDM pour contribuer à une partie du financement de la construction de l'école;
 - b. de DEMANDER une dérogation au ministère de l'Éducation et l'Enseignement supérieur (MEES) pour utiliser le budget MAO des centres de formation professionnelle pour la construction de la nouvelle école, comme l'ont fait d'autres commissions scolaires;
 - c. de CONSIDÉRER l'opportunité d'un bail emphytéotique proposé par le Jardin botanique de Montréal;
- 4° de PRÉVOIR associer, dans le plan d'affaires, le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa de même que la Ville de Montréal et d'autres partenaires institutionnels;
- 5° de DONNER à la direction générale le mandat de poursuivre les négociations avec le MEES afin d'assurer la poursuite du programme d'Attestation de spécialisation en horticulture;
- 6° de DONNER à la présidente le mandat de faire les représentations nécessaires auprès des autorités politiques à Montréal, à Québec et à Ottawa sur la nécessité et l'urgence d'offrir aux Montréalais une école d'horticulture d'envergure;
- 7° de DONNER à la présidente le mandat de poursuivre les représentations politiques auprès du MEES pour trouver d'autres sources de financement pour la FGJ;
- 8° de PRÉVOIR qu'un rapport d'étapes (échancier) sera soumis au Conseil des commissaires en février et en novembre 2017.

10. Proposition d'urgence de la commissaire Diane Beaudet – congé des cadres

Document déposé : CC-M-233

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une relation stable dans l'activité pédagogique;

CONSIDÉRANT les gains faits lors de la dernière négociation collective avec les enseignants à ce sujet;

CONSIDÉRANT que cette exigence de stabilité ne saurait se limiter au personnel qui est en contact permanent avec les enfants;

CONSIDÉRANT les politiques actuelles de gestion des ressources humaines en rapport avec les cadres de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le comité exécutif et le Conseil des commissaires sont régulièrement saisis de demandes de congé de tous ordres, chez les cadres;

CONSIDÉRANT la pertinence d'avoir un tableau d'ensemble des congés octroyés par le comité exécutif et le Conseil des commissaires d'évaluer l'impact de cette situation sur la stabilité de l'action pédagogique;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER le mandat à la direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement de préparer une étude sur l'ensemble des congés octroyés au personnel-cadre, tant dans les centres et les écoles que dans les services, étude qui fasse état du nombre et du type de congés, du moment et de la durée des congés, du type de poste;
- 2° d'ÉVALUER la portée de ces congés sur la stabilité des services pédagogiques;
- 3° de FORMULER, s'il y'a lieu, des propositions quant aux changements à faire ou aux orientations à déterminer, propositions qui privilégient la stabilité des services pédagogiques.

11. Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon – évaluation de la Direction générale

Document déposé : CC-M-234

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT l'intention du Conseil des commissaires de procéder à l'évaluation annuelle du directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation élaborée par un comité composé de commissaires en collaboration avec un consultant identifié par la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la présidente et les deux vice-présidents pour procéder à l'évaluation du directeur général à chaque année pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin selon les attentes signifiées préalablement et incluses dans une grille d'évaluation présentée au directeur général;
- 2° de SOUMETTRE pour adoption par le Conseil des commissaires le résultat de l'évaluation à la fin de la période d'évaluation.

12. Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon – composition du comité exécutif

Document déposé : CC-M-235

CONSIDÉRANT que, à sa séance du 14 novembre 2014, le Conseil des commissaires nommait les membres du comité exécutif pour un mandat se terminant le 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des commissaires de revoir la composition du comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° de RÉVOQUER à compter de ce jour le mandat de Mme Violaine Cousineau à titre de membre du comité exécutif
- 2° de NOMMER Mme Diane Beaudet en remplacement pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'au 30 septembre 2016;
- 3° de DEMANDER à la secrétaire générale de faire les ajustements nécessaires à la rémunération.

Le commissaire Jean-Denis Dufort propose d'ajouter les trois considérants suivants :

CONSIDÉRANT que Mme Violaine Cousineau a énoncé publiquement son intention de voter contre le budget et les coupures au plan d'effectif;

CONSIDÉRANT que Mme Violaine Cousineau a quitté le MÉMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte) et siège comme commissaire indépendante;

CONSIDÉRANT la volonté des commissaires membres du MÉMO de revoir la composition du comité exécutif.

Le vote est demandé sur cet amendement.

Les commissaires Jean-François Gosselin et Jean-Denis Dufort votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastro Monaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng et Khokon Maniruzzaman votent contre.

La commissaire Violaine Cousineau s'abstient.

La proposition d'amendement est rejetée.

Le commissaire Ben Valkenburg propose d'ajouter les cinq considérants suivants à la suite de ceux proposés :

« CONSIDÉRANT l'article 55 de la *Loi sur l'interprétation* qui prévoit que le droit de nomination à un emploi ou à une fonction comporte celui de destitution;

CONSIDÉRANT l'article 161 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que les décisions sont prises à la majorité des voix;

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure dans l'affaire CSDM c. Procureur général du Québec, rendu le 16 novembre 1999 par lequel la Cour supérieure reconnaît le droit d'un Conseil des commissaires de révoquer le mandat d'un commissaire nommé au comité exécutif;

CONSIDÉRANT que Mme Violaine Cousineau reconnaît l'écart qui s'est creusé entre elle et la majorité des commissaires notamment quand elle dit, le 26 avril dernier : « *Je salue le courage de mes collègues qui vont voter aujourd'hui le plan de l'effectif des directions d'établissement : ils n'ont pas moins de cœur que moi, [...] ils ont juste fait le choix de continuer à avancer dans l'adversité. Je vais donc voter contre ce plan de l'effectif, comme je voterai, le 11 mai, contre le plan de l'effectif global de la CSDM, comme je voterai en juin contre le budget 2016-2017* »;

CONSIDÉRANT que Mme Cousineau a réitéré le fait que cet écart existait toujours entre elle et la majorité des commissaires le 11 mai dernier; »

Sur l'amendement de M. Valkenburg, le vote est demandé.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng et Khokon Maniruzzaman votent pour.

Les commissaires Jean-François Gosselin et Jean-Denis Dufort votent contre.

La commissaire Violaine Cousineau s'abstient.

La proposition de modification est adoptée à la majorité des commissaires présents.

Sur la proposition principale telle que modifiée, le vote est demandé.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng et Khokon Maniruzzaman votent pour.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau votent contre.

La proposition principale telle que modifiée est adoptée à la majorité des commissaires présents.

Par conséquent :

CONSIDÉRANT que, à sa séance du 14 novembre 2014, le Conseil des commissaires nommait les membres du comité exécutif pour un mandat se terminant le 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des commissaires de revoir la composition du comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'article 55 de la *Loi sur l'interprétation* qui prévoit que le droit de nomination à un emploi ou à une fonction comporte celui de destitution;

CONSIDÉRANT l'article 161 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que les décisions sont prises à la majorité des voix;

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure dans l'affaire CSDM c. Procureur général du Québec, rendu le 16 novembre 1999 par lequel la Cour supérieure reconnaît le droit d'un Conseil des commissaires de révoquer le mandat d'un commissaire nommé au comité exécutif;

CONSIDÉRANT que Mme Violaine Cousineau reconnaît l'écart qui s'est creusé entre elle et la majorité des commissaires notamment quand elle dit, le 26 avril dernier : « *Je salue le courage de mes collègues qui vont voter aujourd'hui le plan de l'effectif des directions d'établissement : ils n'ont pas moins de cœur que moi, [...] ils ont juste fait le choix de continuer à avancer dans l'adversité. Je vais donc voter contre ce plan de l'effectif, comme je voterai, le 11 mai, contre le plan de l'effectif global de la CSDM, comme je voterai en juin contre le budget 2016-2017* »;

CONSIDÉRANT que Mme Cousineau a réitéré le fait que cet écart existait toujours entre elle et la majorité des commissaires le 11 mai dernier;

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de RÉVOQUER à compter de ce jour le mandat de Mme Violaine Cousineau à titre de membre du comité exécutif
- 2° de NOMMER Mme Diane Beaudet en remplacement pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'au 30 septembre 2016;
- 3° de DEMANDER à la secrétaire générale de faire les ajustements nécessaires à la rémunération.

13. Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon – Politique relative à la réussite des élèves

Document déposé : CC-M-236

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé son intention de proposer à l'automne une politique relative à la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT l'importance de considérer, dans l'analyse de situation, les caractéristiques socio-économiques de la population montréalaise;

CONSIDÉRANT l'importance de considérer aussi l'impact de l'immigration et de la maîtrise de la langue française sur la réussite des élèves de même que la présence sur le territoire de la CSDM des écoles privées publiquement subventionnées;

CONSIDÉRANT l'expérience de la CSDM;

Il est RECOMMANDÉ de :

- 1° de DONNER au directeur général adjoint à la pédagogie le mandat de concevoir une politique de réussite des élèves montréalais, politique qui précise le sens du concept « réussite » selon les diverses clientèles que nous desservons et qui tienne compte des caractéristiques spécifiques des familles montréalaises, caractéristiques à être considérées non pas comme des problèmes à résoudre, mais plutôt comme des occasions de dépassement;

- 2° de PRÉVOIR que cette politique fera explicitement référence à la nécessité d'offrir aux familles un revenu adéquat, bien au-delà du seuil de pauvreté, notamment, mais non exclusivement, par la création d'emplois et par des politiques de redistribution du revenu;
- 3° de TENIR COMPTE, dans cette politique, des écrits et analyses déjà produites par la CSDM et ses partenaires de même que des pratiques pédagogiques et organisationnelles développées dans notre commission scolaire.

Le commissaire Jean-François Gosselin propose les modifications suivantes :

- Dans la première proposition, changer les termes « clientèles » par « populations », « des caractéristiques spécifiques » par « de la réalité » et « caractéristiques » par « réalité »;
- de modifier la troisième proposition afin qu'elle se lise comme suit :
 - 3° de TENIR COMPTE, dans cette politique, a) des écrits et analyses déjà produits par la CSDM et ses partenaires de même que des pratiques pédagogiques et organisationnelles développées à la CSDM et dans d'autres commissions scolaires et b) des pratiques, ailleurs au Canada, notamment quant au financement de l'éducation et à la présence et au financement des écoles privées.

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

La proposition principale telle que modifiée est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER au directeur général adjoint à la pédagogie le mandat de concevoir une politique de réussite des élèves montréalais, politique qui précise le sens du concept « réussite » selon les diverses populations que nous desservons et qui tient compte de la réalité des familles montréalaises, réalité à être considérée non pas comme des problèmes à résoudre, mais plutôt comme des occasions de dépassement;
- 2° de PRÉVOIR que cette politique fera explicitement référence à la nécessité d'offrir aux familles un revenu adéquat, bien au-delà du seuil de pauvreté, notamment, mais non exclusivement, par la création d'emplois et par des politiques de redistribution du revenu;
- 3° de TENIR COMPTE, dans cette politique, a) des écrits et analyses déjà produits par la CSDM et ses partenaires de même que des pratiques pédagogiques et organisationnelles développées à la CSDM et dans d'autres commissions scolaires et b) des pratiques, ailleurs au Canada, notamment quant au financement de l'éducation et à la présence et au financement des écoles privées.

14.

Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction et de direction adjointe – évaluation finale – année 2015-2016

Document déposé : Rapport DG-02-328 en date du 30 mai 2016
de MM. Frédéric Corbeil et Louis Bienvenue et
de Mmes Francyne Fleury, Julie Belhumeur et
Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par le supérieur immédiat ou la supérieure immédiate de chacune des personnes nommées;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIRMER le choix de Madame Solange Champagne, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction au centre Lartigue;
- 2° de CONFIRMER le choix de Mme Annie Labrie, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction adjointe à l'école Jeanne-Mance;
- 3° de CONFIRMER le choix de M. Martin Sévigny, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction à l'école Charles-Bruneau;
- 4° de CONFIRMER le choix de M. Michel Roy, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction à l'école Le Plateau;
- 5° de CONFIRMER le choix de Mme Jocelyne Pronovost, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction à l'école Saint-Paul-de-la-Croix;
- 6° de CONFIRMER le choix de Mme Josée Marceau, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction à l'école Saint-Bernardin;
- 7° de CONFIRMER le choix de Mme Françoise-Anne Thomas, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction à l'école Champlain;
- 8° de CONFIRMER le choix de Mme Marie-Julie Plourde, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction à l'école Armand-Lavergne;
- 9° de CONFIRMER le choix de Mme Patricia Bouchard, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction à l'école Sainte-Claire;

10° de CONFIRMER le choix de M. Olivier Roy, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption.

15. Direction générale à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – renouvellements de trois baux avec la Ville de Montréal

Document déposé : Rapport DG-05-146 en date du 30 mai 2016
de M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la grille tarifaire adoptée par la résolution XII du Conseil des commissaires le 30 mars 2005;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a décidé depuis les dernières années d'autoriser la signature de baux ayant des tarifs de location supérieurs à ceux définis dans la grille tarifaire en vigueur;

CONSIDÉRANT que la variation de l'indice général des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada pour la période de novembre 2014 à octobre 2015 est de 1,45 %;

CONSIDÉRANT les discussions tenues par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) avec la Ville de Montréal au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la conclusion d'un bail liant la CSDM et la Ville de Montréal pour la location de l'immeuble excédentaire n° 297 sis au 6755, 36^e Avenue, d'une superficie de 27 524 pi², et ce, en fonction des conditions habituelles du bail type à loyer net-net de la CSDM et des dispositions particulières suivantes :

- **Durée** : Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017;
- **Loyer** : Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, le loyer sera de 256 459,70 \$, soit 21 371,64 \$ par mois (9,3177 \$/pi²);

2° d'AUTORISER la conclusion d'un bail liant la CSDM et la Ville de Montréal pour la location de l'immeuble excédentaire n° 381 sis au 1905, rue Cadillac, d'une superficie de 20 409 pi², et ce, en fonction des conditions habituelles du bail type à loyer net-net de la CSDM et des dispositions particulières suivantes :

- **Durée** : Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018;
- **Loyer** : Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, le loyer sera de 190 164,43 \$, soit 15 847,04 \$ par mois (9,3177 \$/pi²);

3° d'AUTORISER la conclusion d'un bail liant la CSDM et la Ville de Montréal pour la location de l'immeuble excédentaire n° 418 sis au 4121, 42^e Rue, d'une superficie de 24 779 pi², et ce, en fonction des conditions habituelles du bail type à loyer brut de la CSDM et des dispositions particulières suivantes :

- **Durée :** Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017;
- **Loyer :** Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, le loyer sera de 339 910,61 \$, soit 28 325,88 \$ par mois (13,7177 \$/pi²).

16. Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires (PTRDI) 2016-2019 de la Commission scolaire de Montréal 2016-2017 concernant le Centre de ressources éducatives et pédagogiques, l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal et les écoles Barclay, Fernand-Seguin, Guillaume-Couture, Saint-Barthélemy et Saint-Jean-de-Matha

Document déposé : Rapport A-10-85 en date du 15 juin 2016
de Mme Sylvie Choquette et de M. Éric Vendette
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour la scolarisation d'élèves du primaire dans le quartier Rosemont;

CONSIDÉRANT la disponibilité des locaux à l'école Barclay;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit relocaliser l'organisme *Les Amis des mots*;

CONSIDÉRANT que la location pour l'école Fernand-Seguin des locaux au centre Scalabrini, situé au 655, rue Sauriol n'est pas nécessaire pour respecter le régime pédagogique;

CONSIDÉRANT les travaux en cours à l'école Guillaume-Couture;

CONSIDÉRANT la disponibilité des locaux au bâtiment situé au 6650, 39^e avenue;

CONSIDÉRANT que la location pour l'école Saint-Barthélemy de la salle « Grande Allée », située au centre Saint-Barthélemy, au 7111, rue des Érables n'est pas nécessaire pour respecter le régime pédagogique;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Jean-de-Matha;

CONSIDÉRANT que l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal n'offrira plus de formation au Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard, situé au 3130, rue Jarry Est;

CONSIDÉRANT que l'École des métiers du meuble de Montréal occupera deux classes pour la formation en service de garde au Centre Tétreaultville;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le PTRDI 2016-2019 – version finale, et ce, pour l'année scolaire 2016-2017;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MODIFIER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2016-2019 adopté lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2015 (rapport A-10-73, résolution 14);
- 2° de POURSUIVRE l'utilisation du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 3000, rue Beaubien Est pour le Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) pour l'année scolaire 2016-2017 pour des fins de scolarisation;
- 3° de RELOCALISER la partie administration du CREP au bâtiment situé au 5643, rue Clark pour l'année scolaire 2016-2017;
- 4° de MODIFIER l'acte d'établissement du CREP pour l'année scolaire 2016-2017;
- 5° de RELOCALISER l'organisme *Les Amis des mots* à l'école Barclay situé au 7941, avenue Wiseman (école Barclay) à partir de l'année scolaire 2016-2017;
- 6° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Barclay pour l'année scolaire 2016-2017;
- 7° de CESSER le financement par le budget central de la location de locaux situés au centre Scalabrini, situé au 655, rue Sauriol pour l'école Fernand-Seguin à partir de l'année scolaire 2016-2017;
- 8° d'APPROUVER, la location des locaux au Centre Scalabrini pour l'année scolaire 2016-2017 aux frais de l'école Fernand-Seguin;
- 9° d'INSCRIRE à l'acte d'établissement de l'école Guillaume-Couture le bâtiment situé au 6650, 39^e Avenue, et ce, jusqu'à la fin des travaux;
- 10° de CESSER le financement par le budget central de la location de la salle « Grande Allée », située au centre Saint-Barthélemy, au 7111, rue des Érables pour l'école Saint-Barthélemy à partir de l'année scolaire 2016-2017;
- 11° d'APPROUVER la location des locaux du centre Saint-Barthélemy pour l'année scolaire 2016-2017 aux frais de l'école Saint-Barthélemy;
- 12° de MAINTENIR les quatre unités préfabriquées (deux classes) à l'école Saint-Jean-de-Matha;
- 13° de RÉSERVER la somme approximative de 28 896 \$ plus taxes nécessaire au maintien des quatre unités préfabriquées (deux classes) au budget d'immobilisation pour l'année scolaire 2016-2017;

- 14° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal pour retirer le Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard, situé au 3130, rue Jarry Est;
- 15° d'INSCRIRE la cohabitation avec l'École des métiers du meuble de Montréal au Centre Tétreaultville.

17. Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire –
année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport A-10-86-A en date du 24 mai 2016
de Mme Marie-Claude Morin et de M. Sylvain Senécal
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les programmes de soutien alimentaire contribuent à la réussite scolaire des élèves;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des commissaires d'offrir aux élèves de la Commission scolaire de Montréal une éducation à la saine alimentation et de maintenir des mesures de soutien alimentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'offre alimentaire de maintenir un soutien alimentaire dans toutes les écoles de la tranche de défavorisation de 20 % à 30 % en augmentant le nombre de jours de distribution de collations dans les écoles primaires et en créant un fonds de dépannage pour les écoles secondaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'offre alimentaire de hausser la subvention allouée pour les repas de la mesure alimentaire de 3,60 \$ à 4,00 \$ pour les repas du primaire et du secondaire et de faire passer la subvention accordée pour les collations au secondaire de 0,95 \$ à 1,00 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'offre alimentaire de réduire les retenues des contributions effectuées par les organismes communautaires à 10 %, au lieu de 20 %;

CONSIDÉRANT les budgets alloués par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme de collation de l'Opération solidarité présentés à l'annexe I;

- 2° d'APPROUVER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme du lait-école présentés à l'annexe II;
- 3° d'APPROUVER la répartition budgétaire et la modalité de gestion du programme de la mesure alimentaire présentées à l'annexe III;
- 4° d'APPROUVER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme de l'aide alimentaire présentés à l'annexe IV;
- 5° d'APPROUVER la liste des écoles ciblées pour chacun des programmes de soutien alimentaire présentée à l'annexe V.

18. Service de l'organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et structure de prix 2016-2017

Document déposé : Rapport A-10-87 en date du 15 mai 2016
de Mme Elaine Lévesque et de M. Sylvain Sénécal
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les orientations de la *Politique pour une saine alimentation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)* visant à prendre des mesures pour assurer un environnement alimentaire sain et promouvoir de bonnes habitudes alimentaires;

CONSIDÉRANT que le guide nutritionnel de la CSDM doit de façon explicite fixer ses standards pour le service de repas dans les établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que le guide nutritionnel favorise de saines habitudes alimentaires en subventionnant le prix des repas pour les jeunes;

CONSIDÉRANT que tous les traiteurs qualifiés et les organismes communautaires doivent respecter le guide nutritionnel de la CSDM;

CONSIDÉRANT l'objectif d'éducation à la nutrition du guide nutritionnel;

CONSIDÉRANT que la structure de prix proposée poursuit l'objectif d'orienter le choix des élèves vers des aliments sains;

CONSIDÉRANT la hausse du coût des denrées alimentaires de 3,6 % pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT l'augmentation du prix du mets principal dû à la hausse du coût des denrées alimentaires;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la hausse de la subvention pour limiter la hausse du prix de vente du mets principal en 2016-2017;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le guide nutritionnel de la CSDM présenté à l'annexe I;
- 2° d'AUTORISER la répartition du budget de l'aide alimentaire présentée à l'annexe II;
- 3° d'APPROUVER les listes de prix présentées aux annexes V, VI, VII et IX.

19. Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire

Document déposé : Rapport A-10-88 en date du 10 mai 2016
de Mme Geneviève Côté concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Service de l'organisation scolaire s'est doté d'une *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* et de ses règles d'application;

CONSIDÉRANT que cette politique stipule que la tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire doit être revue annuellement par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le Service de l'organisation scolaire, après analyse, propose de maintenir la tarification actuelle pour l'année scolaire 2016-2017;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service de l'organisation scolaire à maintenir la tarification actuelle de 177 \$ par élève et de 269 \$ par famille de deux enfants et plus pour l'année scolaire 2016-2017.

20. Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2017-2020 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation

Document déposé : Rapport A-10-90-A en date du 15 juin 2016
de Mme Sylvie Choquette et de M. Éric Vendette
concernant le sujet en référence

[...]

La commissaire Chantal Jorg propose les modifications suivantes :

- Dans le rapport, à la page 8, modifier la première phrase du paragraphe sur l'école Gilles-Vigneault pour qu'elle se lise comme suit :
 - « En 2017-2018, l'école changera d'indice de défavorisation, changement qui aura une incidence importante sur la capacité d'accueil de l'école »;
- Modifier la recommandation 18 pour qu'elle se lise comme suit :
 - 18° « de CONSULTER les communautés des écoles primaires et secondaires de Cartierville sur l'utilisation du bâtiment situé au 2005, Victor-Doré et de son statut d'annexe ou d'école à part entière lorsque les travaux de construction du nouveau bâtiment sur le terrain de l'école François-de-Laval seront terminés »;

Le commissaire Kenneth George propose les modifications suivantes :

- Ajouter, après la recommandation 1, la recommandation suivante :
 - 1a) « de RÉAFFIRMER la pertinence de l'orientation de base de la CSDM de concevoir l'école comme une institution de quartier et de privilégier l'école de proximité »;
- Ajouter, après la recommandation 2, la recommandation suivante :
 - 2a) « de POURSUIVRE les démarches pour que soient réservés des terrains pour la construction d'écoles au centre-ville de Montréal »;
- À la page 15 du rapport, modifier le dernier des trois scénarios proposés pour l'école Gadbois afin qu'il se lise comme suit :
 - « de concevoir l'école Gadbois comme desservant les élèves sourds et les élèves de l'école alternative Le Vitrail »;
- Modifier la recommandation 36 afin qu'elle se lise comme suit :
 - 36° « de RÉALISER une consultation concernant les trois scénarios pour l'école Gadbois; soit de relocaliser les élèves de l'école Gadbois à l'école Lucien-Pagé, d'annexer le volet alternatif de Villeray à l'école Le Vitrail ou de concevoir l'école Gadbois comme desservant les élèves sourds et les élèves de l'école alternative Le Vitrail »;
- À la page 17 du rapport, dans le paragraphe sur l'école Camille-Laurin, annexe, remplacer « élèves T.S.A. de niveau préscolaire » par « élèves autistes »;

Le commissaire Jean-François Gosselin propose les modifications suivantes :

- À la page 18 du rapport, modifier le paragraphe sur l'école La Petite-Patrie pour qu'il se lise comme suit :
 - « Un projet de réhabilitation complète du bâtiment du pavillon Saint-Jean-de-la-Croix a été réalisé. La configuration du bâtiment permet d'obtenir quatorze locaux de classe et un gymnase simple. En conséquence, le bâtiment est disponible de façon temporaire pour être utilisé comme école transitoire. La CSDM tiendra informée la communauté des différentes étapes liées à l'utilisation du pavillon Saint-Jean-de-la-Croix. »;
- Modifier la recommandation 43 afin d'ajouter la mention « de façon temporaire » après le verbe « UTILISER »;
- Modifier la recommandation 44 pour qu'elle se lise comme suit :
 - 44° « de CONSULTER l'école Le Vitrail concernant l'annexion du volet alternatif dans le cadre des consultations sur l'école alternative Villeray et des autres options de l'école Gadbois mentionnées à la recommandation 36 »;

Le commissaire Jean-Denis Dufort propose les modifications suivantes :

- À la page 19 du rapport, modifier le paragraphe portant sur l'école Alphonse-Desjardins, annexe temporaire, pour qu'il se lise comme suit :
 - « La CSDM propose que le bâtiment situé au 6650, 39^e Avenue soit utilisé comme annexe temporaire de l'école Alphonse-Desjardins jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement de l'école Alphonse-Desjardins et ensuite comme école autonome »;
- À la page 19, ajouter le paragraphe suivant sous le paragraphe portant sur l'école Alphonse-Desjardins, annexe temporaire :
 - « École "secteur Angus" : Des projets de construction résidentielle sont en construction ou en élaboration dans le secteur Angus alors que les écoles primaires qui desservent ce territoire sont déjà à pleine capacité »;
- Modifier la recommandation 45 pour qu'elle se lise comme suit :
 - 45° « de POURSUIVRE les démarches afin de construire une école primaire dans le secteur Angus »;

- Modifier la recommandation 46 pour qu'elle se lise comme suit :
 - 46° « de POURSUIVRE l'utilisation du bâtiment situé au 6650, 39^e Avenue comme annexe temporaire de l'école Alphonse-Desjardins jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement de l'école Alphonse-Desjardins et ensuite comme école autonome »;
- Retirer la recommandation 55;
- Ajouter une dernière recommandation pour le quartier Rosemont :
 - 55a) « de POURSUIVRE la cohabitation des écoles Sans-Frontières et Sainte-Bibiane jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation de l'école Sainte-Bibiane »;
- Retirer les quatrième et septième considérants relatifs au quartier Rosemont;
- Ajouter, à la fin du douzième considérant relatif au quartier Rosemont, les mots suivants :
 - « le 31 décembre 2018 »;
- Ajouter le considérant suivant pour le quartier Rosemont :
 - « CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation du bâtiment de l'école Sainte-Bibiane soumis au MEES et en attente d'approbation »;

La commissaire Émilie Auclair propose les modifications suivantes :

- À la page 22 du rapport, modifier la dernière phrase du paragraphe portant sur le bâtiment 110 (3075, avenue Lebrun), pour qu'elle se lise comme suit :
 - « La CSDM effectuera la reprise complète du bâtiment au 1^{er} juillet 2018 à des fins de scolarisation et propose de consulter le conseil d'établissement de l'école Sainte-Claire sur son annexion »;
- À la page 22 du rapport, modifier la première phrase du paragraphe portant sur le bâtiment 068 (8075, rue Hochelaga) pour qu'elle se lise comme suit :
 - « Cet immeuble excédentaire est analysé en vue d'une possible reprise pour la scolarisation »;
- Modifier la recommandation 58 pour qu'elle se lise comme suit :
 - 58° « de CONSULTER le conseil d'établissement de l'école Sainte-Claire sur l'annexion du bâtiment situé au 3075, avenue Lebrun à l'école Sainte-Claire »;

- Modifier la recommandation 61 pour qu'elle se lise comme suit :

61° « de MANDATER le SRM pour commencer les travaux menant à la reprise possible pour des fins de scolarisation du bâtiment excédentaire numéro 068 situé au 8075, rue Hochelaga »;

La commissaire Diane Beaudet propose les modifications suivantes :

- À la page 26 du rapport, dans le paragraphe portant sur l'école Saint-Nom-de-Jésus, remplacer les mots « pour 2017-2018 » par les mots « en cours d'année 2017-2018 »;
- À la page 26, dans le paragraphe portant sur l'école Baril, remplacer les mots « à l'année 2017 » par les mots « en cours d'année 2016-2017 »;
- À la page 26, modifier le paragraphe portant sur l'école Hochelaga pour qu'il se lise comme suit :
 - « La CSDM propose de révoquer l'acte d'établissement et de scolariser les élèves à l'école Baril dès sa livraison et par conséquent de poursuivre les analyses et les consultations afin que le bâtiment puisse répondre aux besoins de scolarisation de la CSDM »;

Le commissaire Ben Valkenburg propose les modifications suivantes :

- À la page 28, ajouter, à la fin du paragraphe portant sur l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal, le texte suivant :
 - « et d'étudier la possibilité de réduire les coûts de location par une utilisation du bâtiment Sainte-Jeanne-d'Arc, annexe »;
- À la page 29, ajouter, à la fin du paragraphe portant sur le centre Champagnat, la phrase suivante :
 - « La CSDM propose d'étudier la faisabilité de la construction du centre Champagnat dans la cour de l'école Henri-Julien »;
- Modifier la recommandation 79 pour qu'elle se lise comme suit :

79° « d'AUTORISER le centre Champagnat à payer les coûts de location, soit la somme approximative de 30 200 \$ pour la location des locaux situés au 1200, boulevard Crémazie pour l'année scolaire 2017-2018 et d'ÉTUDIER la faisabilité de la construction du centre Champagnat dans la cour de l'école Henri-Julien »;

- Modifier la recommandation 81 pour qu'elle se lise comme suit :
 - 81° « de MANDATER le SRM pour poursuivre les travaux menant à la reprise du bâtiment situé au 5643, rue Clark, notamment pour la scolarisation d'un projet alternatif »;

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng propose les modifications suivantes :

- À la page 31 du rapport, modifier la dernière phrase du paragraphe portant sur l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM), l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) et l'école Pierre-Dupuy pour qu'elle se lise comme suit :
 - « Considérant que l'école Pierre-Dupuy voit sa clientèle diminuer (283 élèves en 2015-2016) alors que l'EMFM manque d'espace pour scolariser les élèves de la formation professionnelle, la CSDM propose de modifier l'offre de service de l'EMFM afin de faciliter l'intégration des élèves du 2^e cycle du secondaire. Il est également proposé de modifier l'acte d'établissement de l'école Pierre-Dupuy tout comme son offre de service afin d'implanter une école intermédiaire pour une partie de ses élèves du 1^{er} cycle à l'école primaire Jean-Baptiste-Meilleur »;
- À la page 31, modifier le texte du dernier paragraphe sur l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) pour qu'il se lise comme suit :
 - « La CSDM propose de poursuivre les occupations, les locations, l'utilisation des unités préfabriquées et de prioriser la construction d'une nouvelle école l'horticulture au Jardin botanique de Montréal afin de regrouper les programmes et les ressources. »;
- Modifier la recommandation 84 en remplaçant le verbe « révoquer » par le verbe « modifier »;
- Modifier la recommandation 92 en remplaçant le verbe « reprendre » par le verbe « prioriser »;
- Ajouter les mots suivants à la fin du dix-septième considérant du projet de résolution :
 - « et du centre-ville de Montréal »;
- Remplacer le mot « révoquer » par le mot « modifier » dans le troisième considérant relatif au quartier Ville-Marie;
- Ajouter le considérant suivant après le troisième considérant relatif au quartier Ville-Marie :
 - « CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM d'implanter une école intermédiaire à l'école primaire Jean-Baptiste-Meilleur pour une partie des élèves du 1^{er} cycle de l'école Pierre-Dupuy »;

- Modifier le quatrième considérant relatif au quartier Ville-Marie pour qu'il se lise comme suit :

« CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de faciliter l'intégration des élèves du 2^e cycle du secondaire à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal »;

- Ajouter les deux considérants suivants après le cinquième considérant relatif au quartier Ville-Marie :

« CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de prioriser la construction d'une nouvelle école d'horticulture au Jardin botanique de Montréal afin de regrouper les programmes et les ressources »;

« CONSIDÉRANT le besoin important d'ajout d'espace pour la scolarisation des élèves du primaire dans le quartier PeterMcGill »;

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose les modifications suivantes :

- Retirer le deuxième considérant relatif au quartier Notre-Dame-de-Grâce;
- Ajouter les trois considérants suivants pour le quartier Notre-Dame-de-Grâce :

« CONSIDÉRANT le besoin d'espace des écoles secondaires et la capacité d'accueil de l'école Saint-Luc »;

« CONSIDÉRANT l'agrandissement de l'école Judith-Jasmin »;

« CONSIDÉRANT la demande de reconstruction de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne »;

- Modifier le dernier considérant relatif au quartier Notre-Dame-de-Grâce pour qu'il se lise comme suit :

« CONSIDÉRANT la reprise des bâtiments situés au 3641 et au 3744, avenue Prud'homme ainsi qu'au 5340 et au 5344, chemin de la Côte-Saint-Antoine »;

Le commissaire Khokon Maniruzzaman propose la modification suivante :

- Ajouter le considérant suivant pour le quartier Côte-des-Neiges :

« CONSIDÉRANT les besoins d'espace de l'école La Voie pour desservir sa clientèle et la demande d'ajout d'espace déposée au MEES »;

La commissaire-parent Mélanie Robinson propose la modification suivante :

- Modifier la recommandation 13 pour y ajouter, après la mention de l'article 212, le passage suivant :

« et à l'article 79 (consultation du conseil d'établissement) ».

Ces propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

Les propositions principales telles qu'elles sont modifiées sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI);

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, la CSDM doit consulter le Comité de parents sur ce Plan;

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de cette loi précisent que les conseils d'établissement doivent être consultés sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de leur école ou de leur Centre;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'article 212 de la LIP, la commission scolaire doit tenir des consultations publiques en cas de fermeture d'école, de modification à l'ordre d'enseignement, aux cycles ou parties de cycles offerts par une école ou en cas de cessation des services d'éducation préscolaire proposés par une école;

CONSIDÉRANT les prescriptions législatives relatives à la consultation auprès de la Ville de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT que la CSDM conçoit la préparation et l'actualisation de son PTRDI comme un exercice pédagogique, administratif et social;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite dans ce contexte prendre en compte les besoins exprimés par les représentants des milieux et ainsi favoriser l'expression de la vie démocratique;

CONSIDÉRANT que la CSDM désire que son PTRDI soit le reflet le plus fidèle des besoins formulés par les communautés locales et des pressions démographiques qui s'exercent sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la CSDM reconnaît dans l'actualisation de son PTRDI un moyen pour favoriser la réalisation de sa mission éducative;

CONSIDÉRANT que la CSDM conçoit la relation dynamique de tous ses secteurs de formation, soit la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle, comme essentielle à l'atteinte de sa mission;

CONSIDÉRANT que la CSDM entend rationaliser et maximiser l'utilisation de l'ensemble de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT les barrières géographiques existantes sur le territoire et l'importance pour la CSDM de favoriser le transport actif;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite établir un plan d'aménagement et de gestion de son territoire scolaire en concertation avec les milieux, les quartiers, les arrondissements et la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux importants de rénovation, d'agrandissement et de construction, à venir, liés aux dossiers soit de la capacité d'accueil, de l'entretien ou du programme de qualité de l'air intérieur;

CONSIDÉRANT que certains établissements ont besoin d'un espace supplémentaire pour respecter le régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que la CSDM est en attente d'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) concernant plusieurs projets d'agrandissement et de construction liés à l'ajout d'espace;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit faire part aux instances de la Ville de Montréal de ses besoins et de l'importance de réserver, à la CSDM, des terrains suffisamment grands afin de permettre la construction de nouvelles écoles modernes et accessibles, et, plus particulièrement, pour les secteurs de Griffintown, de Namur-Jean-Talon, de l'hippodrome Blue Bonnets, de Tétreaultville, Faubourg Contrecoeur et du Technopole Angus et du centre-ville de Montréal;

Quartier 1 – Cartierville

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 617 élèves d'ici 2019-2020 pour le quartier Cartierville;

CONSIDÉRANT que le nombre d'inscriptions à l'école François-de-Laval a connu une forte augmentation par rapport aux années précédentes et éprouve de la difficulté à répondre aux besoins de sa population scolaire;

CONSIDÉRANT que le projet d'une nouvelle construction sur le terrain de l'école François-de-Laval a été autorisé par le MEES au printemps 2013 et permettra l'ajout de 21 classes et d'un gymnase double;

CONSIDÉRANT que la fin de l'occupation temporaire du bâtiment situé au 2005, rue Victor-Doré par l'école François-de-Laval prendra fin à la livraison de la nouvelle construction;

CONSIDÉRANT que l'indice de défavorisation de l'école Gilles-Vigneault sera modifié;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Odile et le projet d'agrandissement présenté au MEES à l'automne 2014;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'agrandissement pour l'école Louisbourg a été présenté au MEES à l'automne 2015 pour l'ajout de huit classes et d'un gymnase double;

CONSIDÉRANT que le taux d'occupation de l'école Louisbourg est de 117 % et que l'école doit louer des locaux pour répondre aux exigences du régime pédagogique en éducation physique;

CONSIDÉRANT qu'une demande pour retirer l'immeuble situé au 6520, boulevard Gouin Ouest des projets autorisés dans le cadre du plan quinquennal des immeubles a été déposée au MEES;

CONSIDÉRANT la vétusté du bâtiment situé au 6520, boulevard Gouin Ouest;

CONSIDÉRANT que la CSDM propose de reprendre l'immeuble situé au 11760, avenue Robert-Giffard pour la scolarisation des élèves de l'école Louisbourg;

Quartier 2 – Ahuntsic

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 633 élèves d'ici 2019-2020 pour le quartier Ahuntsic-Bordeaux;

CONSIDÉRANT que l'école Fernand-Seguin loue un espace au centre Scalabrini;

CONSIDÉRANT l'annexion de l'immeuble situé au 11015, rue Tolhurst à l'école Saint-André-Apôtre;

CONSIDÉRANT la livraison du projet d'une nouvelle construction sur le terrain de l'école Saints-Martyrs-Canadiens permettant l'ajout d'espace de quatorze classes et d'un gymnase;

Quartier 3 – Saint-Michel-Nord

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une diminution de 90 élèves d'ici 2019-2020 pour le quartier Saint-Michel Nord;

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser au bâtiment de l'école Sainte-Lucie dans le cadre du Programme de qualité de l'air intérieur (PQAI);

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Marie-Rivier et le projet d'agrandissement autorisé à l'été 2015 par le MEES pour l'ajout de huit classes et d'un gymnase simple;

CONSIDÉRANT le taux d'occupation de l'école Saint-Bernardin et le besoin d'espace de l'école;

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de reprendre l'immeuble situé au 2651, boulevard Crémazie pour la scolarisation;

Quartier 4 – Saint-Michel-Sud

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 181 élèves d'ici 2019-2020 pour le quartier Saint-Michel Sud;

CONSIDÉRANT le besoin de plateaux sportifs pour l'école Joseph-François-Perrault en vue du respect du régime pédagogique;

Quartier 5 – Villeray

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 237 élèves d'ici 2019-2020 pour le quartier Villeray;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Barthélemy, pavillon des Érables utilise des locaux au Centre Saint-Barthélemy situé au 7111, rue des Érables pour l'usage de son service de garde;

CONSIDÉRANT que le projet de reconstruction de l'école Saint-Gérard permettra un ajout d'espace de dix classes et dont la fin des travaux est prévue pour l'automne 2017;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace sportif pour l'école Georges-Vanier pour le respect du régime pédagogique, à la suite de la cohabitation avec l'école Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT que l'école Gadbois scolarise 58 élèves sourds et la préoccupation que la CSDM a d'optimiser et de favoriser une qualité de service pour les élèves ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT qu'un volet alternatif est en développement dans le quartier;

CONSIDÉRANT que l'école Lucien-Pagé scolarise des élèves sourds et que son taux d'occupation s'établit à 51 % pour 2015-2016;

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de reprendre à des fins de scolarisation la partie louée de l'immeuble situé 7345, rue Garnier;

Quartier 6 – Parc Extension

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 136 élèves d’ici 2019-2020 pour le quartier Parc-Extension;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit poursuivre des travaux au bâtiment situé au 419, rue Saint-Roch;

CONSIDÉRANT qu’une partie des élèves du Centre William-Hingston sera scolarisée au bâtiment situé au 7745, avenue Champagneur;

CONSIDÉRANT que l’école Camille-Laurin dispose de l’espace nécessaire pour accueillir les élèves de son annexe;

CONSIDÉRANT le besoin d’espace pour desservir la clientèle TSA à la CSDM;

CONSIDÉRANT que l’école Barclay cohabite avec les *Amis des mots*;

Quartier 7 – Petite-Patrie

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 299 élèves d’ici 2019-2020 pour le quartier Petite-Patrie;

CONSIDÉRANT la disponibilité de l’immeuble du pavillon Saint-Jean-de-la-Croix (école La Petite-Patrie) pour la scolarisation;

CONSIDÉRANT qu’il y a un volet alternatif au bâtiment situé au 8305, rue Saint-André;

Quartier 8 – Rosemont

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 568 élèves d’ici 2019-2020 pour le quartier Rosemont;

CONSIDÉRANT les projets de constructions résidentielles en élaboration dans le secteur Angus;

CONSIDÉRANT que les écoles primaires qui desservent le territoire Angus sont déjà à pleine capacité;

[RETIRÉ]

CONSIDÉRANT le projet d’agrandissement de l’école Alphonse-Desjardins dont la livraison est prévue en 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil d’établissement de l’école Alphonse-Desjardins a résolu l’année dernière de ne pas conserver l’annexe après l’agrandissement de leur école;

[RETIRÉ]

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Albert-le-Grand et le projet d'agrandissement présenté au MEES à l'automne 2015 pour l'ajout de dix classes et d'un gymnase;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous en vue du respect du régime pédagogique en éducation physique;

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de reprendre le bâtiment situé au 6361, 6^e avenue pour la scolarisation;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour l'école Saint-Jean-de-la-Lande à la suite de la modification de l'indice de défavorisation;

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de reprendre le bâtiment situé au 6755, 36^e avenue pour la scolarisation le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation du bâtiment de l'école Sainte-Bibiane soumis au MEES et en attente d'approbation.

Quartier 9 – Tétreaultville

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 645 élèves d'ici 2019-2020 pour le quartier Tétreaultville;

CONSIDÉRANT que le bail avec le centre de la petite enfance — Bilbo se termine au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT la proximité de l'école Sainte-Claire et du bâtiment situé au 3075, rue Lebrun;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour la population scolaire fréquentant l'École des métiers de l'horticulture de Montréal;

Quartier 10 – Mercier

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 732 élèves d'ici 2019-2020 pour le quartier Mercier;

CONSIDÉRANT que l'école Édouard-Montpetit offre un programme sports-études pour lequel un espace extérieur est nécessaire pour la pratique du baseball;

CONSIDÉRANT que l'école Édouard-Montpetit a conclu une entente avec la Ville de Montréal concernant l'utilisation de terrains de baseball des parcs Liébert (situé au 2826, rue Liébert) et Jean-Amyot (situé au 6110, rue de Marseille);

CONSIDÉRANT que le projet de reconstruction de l'école Baril sera livré en janvier 2017;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour la population scolaire desservit par l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM);

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de reprendre la partie louée de l'école Saint-Donat, annexe pour des fins de scolarisation;

Quartier 11 – Hochelaga-Maisonneuve

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 57 élèves d'ici 2019-2020 pour le quartier Hochelaga-Maisonneuve;

CONSIDÉRANT que plusieurs écoles du quartier Hochelaga-Maisonneuve n'ont pas atteint leur capacité d'accueil;

CONSIDÉRANT le partenariat avec le Club Rotary pour le projet Décllic à l'école Chomedey-De Maisonneuve;

CONSIDÉRANT que l'école Irénée-Lussier connaît une augmentation importante de sa population scolaire;

CONSIDÉRANT la particularité des besoins de la population scolaire desservie par l'école Irénée-Lussier et de son annexe;

CONSIDÉRANT que la nouvelle école Baril avec ses 21 locaux, sa bibliothèque et son gymnase double pourra accueillir 350 élèves;

CONSIDÉRANT la forte diminution du nombre d'inscriptions à l'école Hochelaga depuis les dix dernières années (90 élèves au 30 septembre 2015) et qu'il est difficile de maintenir cet immeuble comme établissement d'enseignant primaire;

CONSIDÉRANT la proximité des écoles Hochelaga et Baril;

CONSIDÉRANT les besoins d'espace pour la formation à l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM);

Quartier 12 – Grand-Plateau

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 726 élèves d'ici 2019-2020 pour le quartier Grand-Plateau;

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil et l'augmentation de la clientèle de l'école Robert-Gravel;

CONSIDÉRANT que l'école Jeanne-Mance est utilisée pour accueillir six classes de l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT l'utilisation de locaux au Centre des loisirs St-Denis par l'école Laurier pour le service du diner;

CONSIDÉRANT que l'école Paul-Bruchési occupe des espaces dans le bâtiment 059 situé au 4835, avenue Christophe-Colomb pour le besoin d'espace de l'école;

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de la construction de Montréal utilise des locaux à Lévis et à l'hôpital Louis-Hyppolite-Lafontaine pour desservir sa clientèle;

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal doit louer des locaux au bâtiment situé au 2350, rue Dickson, porte 400 pour le besoin d'espace de l'école;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Pierre-Claver afin que l'école puisse respecter le régime pédagogique en éducation physique;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école de l'Étincelle pour desservir sa clientèle;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace du centre Champagnat pour desservir sa clientèle;

CONSIDÉRANT que le centre d'éducation populaire du Plateau cohabite avec le Centre Saint-Louis et que celui-ci est en manque d'espace pour la formation;

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de reprendre le bâtiment excédentaire situé au 5643, rue Clark;

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de reprendre le bâtiment situé au 4245, avenue Laval pour la scolarisation;

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de reprendre le bâtiment situé au 3505, rue Durocher pour la scolarisation;

Quartier 13 – Ville-Marie

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 66 élèves d'ici 2019-2020 pour le quartier Ville-Marie;

CONSIDÉRANT que la population scolaire de l'école Pierre-Dupuy diminue;

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de modifier l'acte d'établissement de l'école Pierre-Dupuy;

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM d'implanter une école intermédiaire à l'école primaire Jean-Baptiste-Meilleur pour une partie des élèves du 1^{er} cycle de l'école Pierre-Dupuy;

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de faciliter l'intégration des élèves du 2^e cycle du secondaire à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM);

CONSIDÉRANT la situation financière de la CSDM et la volonté de trouver des espaces CSDM pour l'EMFM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de prioriser la construction d'une nouvelle école d'horticulture au Jardin botanique de Montréal afin de regrouper les programmes et les ressources;

CONSIDÉRANT le besoin important d'ajout d'espace pour la scolarisation des élèves du primaire dans le quartier PeterMcGill;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour la population scolaire desservit par l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM);

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM d'analyser la situation des Centres Gédéon-Ouimet, Lartigue et Saint-Louis;

Quartier 15 – Côte-Saint-Paul

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 127 élèves d'ici 2019-2020 pour le quartier Côte-Saint-Paul;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Jean-de-Matha suite à une modification de l'indice de défavorisation;

CONSIDÉRANT le projet de cohabitation de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours avec le centre de la petite enfance Les Petits Lutins de la Côte-Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que l'école Honoré-Mercier voit sa population scolaire diminuer de façon importante et du besoin d'espace dans d'autres quartiers;

Quartier 16 – Notre-Dame-de-Grâce

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 489 élèves du primaire d'ici 2019-2020 pour le quartier Notre-Dame-de-Grâce;

[RETIRÉ]

CONSIDÉRANT le besoin d'espace des écoles secondaires et la capacité d'accueil de l'école Saint-Luc;

CONSIDÉRANT l'agrandissement de l'école Judith-Jasmin;

CONSIDÉRANT la demande de reconstruction de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne;

CONSIDÉRANT la reprise des bâtiments situés au 3641 et au 3744, avenue Prud'homme ainsi qu'au 5340 et au 5344, chemin de la Côte-Saint-Antoine;

Quartier 17 – Côte-des-Neiges

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 242 élèves d'ici 2019-2020 pour le quartier Côte-des-Neiges;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école des Nations pour desservir sa clientèle;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces pour le Centre Pauline-Julien pour desservir sa clientèle;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces pour l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal pour desservir sa clientèle;

CONSIDÉRANT les besoins d'espace de l'école La Voie pour desservir sa clientèle et la demande d'ajout d'espace déposée au MEES;

Quartier 18 – Westmount

CONSIDÉRANT que les prévisions démographiques du MEES indiquent une augmentation de 269 élèves d'ici 2019-2020 pour le quartier Westmount;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour l'école Saint-Léon-de-Westmount pour desservir sa clientèle;

CONSIDÉRANT le besoin important d'ajout d'espace pour la scolarisation des élèves du primaire dans le quartier;

CONSIDÉRANT que l'EIM n'a pas de territoire défini et la possibilité de la relocaliser;

CONSIDÉRANT les propositions soumises dans le rapport déposé;

Il est donc **RÉSOLU** :

Projets institutionnels

- 1° d'APPROUVER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) scolaires 2017-2020 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans sa version pour consultation;

- 1a) de RÉAFFIRMER la pertinence de l'orientation de base de la CSDM de concevoir l'école comme une institution de quartier et de privilégier l'école de proximité;
- 2° de MANDATER la Direction générale (DG) pour poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec et des instances de la Ville de Montréal afin de réserver des terrains pour la construction d'écoles dans les secteurs en développement tels que Griffintown, Namur-Jean-Talon, hippodrome Blue Bonnets, Tétréaultville, Faubourg Contrecoeur et le Technopole Angus;
- 2a) de POURSUIVRE les démarches pour que soient réservés des terrains pour la construction d'écoles au centre-ville de Montréal;
- 3° de MANDATER la DG pour poursuivre les négociations avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) concernant le partage, l'acquisition et la location d'immeubles;
- 4° de MANDATER les directions d'unité afin de s'assurer que les consultations auprès des conseils d'établissement concernés par l'un ou l'autre des projets sont réalisés, et ce, tout en respectant les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);
- 5° de MANDATER les directions d'unité afin de s'assurer que les communautés soient informées des différentes étapes liées aux projets d'ajout d'espace, de réhabilitation ou de rénovation majeure;
- 6° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire pour délivrer un acte d'établissement ou de le modifier si nécessaire dans le cas de fermeture, de révocation, d'annexion ou de cohabitation;
- 7° de MANDATER, s'il y a ouverture d'un nouvel établissement, la direction d'unité pour procéder à une consultation afin de déterminer la vocation et la dénomination de cet établissement;
- 8° de MANDATER, s'il y a ouverture d'un nouvel établissement, le Service du secrétariat général afin de procéder aux consultations et validations nécessaires pour obtenir l'autorisation concernant la dénomination de cet établissement;
- 9° de DÉMANTELER les unités préfabriquées, installées temporairement, lorsque des travaux de construction sont terminés et que leur utilisation n'est plus nécessaire;
- 10° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour procéder à la demande d'allocation du MEES (mesure 30145) pour l'ajout, la location et le démantèlement des unités préfabriquées;

- 11° de POURSUIVRE, lorsque nécessaire, la cohabitation des établissements afin de permettre la scolarisation des élèves;
- 12° de MANDATER le Service des ressources matérielles d'aviser le ou les locataires de la reprise éventuelle des locaux selon les conditions précisées au bail;
- 13° de MANDATER le Service du secrétariat général pour faire les consultations prévues à l'article 212 et à l'article 79 (consultation du conseil d'établissement) de la LIP lorsqu'il y a la révocation d'un acte d'établissement prévue ou une modification de l'ordre d'enseignement.

Quartier 1 – Cartierville

- 14° de RÉSERVER pour l'école François-de-Laval la somme approximative de 50 023 \$ servant au maintien des unités préfabriquées au budget d'immobilisation pour l'année scolaire 2017-2018;
- 15° d'ANNEXER le bâtiment situé au 12050, avenue Bois-de-Boulogne (terrain de l'école François-de-Laval) à l'école François-de-Laval;
- 16° de NOMMER le bâtiment annexé situé au 12050, avenue Bois-de-Boulogne, « école François-de-Laval, annexe »;
- 17° de POURSUIVRE l'utilisation temporaire du bâtiment situé au 2005, Victor-Doré pour l'école François-de-Laval, jusqu'à la fin des travaux de construction du nouveau bâtiment sur le terrain de l'école François-de-Laval;
- 18° de CONSULTER les communautés des écoles primaires et secondaires de Cartierville sur l'utilisation du bâtiment situé au 2005, Victor-Doré et de son statut d'annexe ou d'école à part entière lorsque les travaux de construction du nouveau bâtiment sur le terrain de l'école François-de-Laval seront terminés;
- 19° de RÉSERVER pour l'école Gilles-Vigneault la somme approximative de 78 882 \$ servant au maintien des unités préfabriquées au budget d'immobilisation pour l'année scolaire 2017-2018;
- 20° de RÉSERVER pour l'école Sainte-Odile la somme approximative de 66 697 \$ servant au maintien des unités préfabriquées au budget d'immobilisation pour l'année scolaire 2017-2018;
- 21° de RÉSERVER, pour l'école Louisbourg, la somme approximative de 6 600 \$ servant à la location de locaux au YMCA Cartierville et de DÉPOSER cette somme au budget du secteur de la gestion des immeubles excédentaires pour l'année scolaire 2017-2018;
- 22° d'ANNEXER le bâtiment situé au 11760, avenue Robert-Giffard à l'école Louisbourg si les analyses de potentiel s'avèrent positives;

- 23° de NOMMER le bâtiment annexé situé au 11760, avenue Robert-Giffard, « école Louisbourg, annexe ».

Quartier 2 – Ahuntsic – Bordeaux

- 24° d'AUTORISER l'école Fernand-Seguin à payer la somme approximative de 6 300 \$ servant à la location des locaux au Centre Scalabrini, situé au 655, rue Sauriol pour l'année scolaire 2017-2018;
- 25° de NOMMER le bâtiment annexé situé au 11015, rue Tolhurst, « école Saint-André-Apôtre, annexe »;
- 26° d'ANNEXER le bâtiment situé au 9920, rue Parthenais à l'école Saints-Martyrs-Canadiens;
- 27° de NOMMER le bâtiment annexé situé au 9920, rue Parthenais, « école Saints-Martyrs-Canadiens, annexe ».

Quartier 3 – Saint-Michel Nord

- 28° de RÉSERVER pour l'école Marie-Rivier la somme approximative de 57 000 \$ servant au paiement de la location des locaux à l'école St-Dorothy au budget d'immobilisation pour l'année scolaire 2017-2018;
- 29° de RÉSERVER pour l'école Saint-Bernardin la somme approximative de 96 198 \$ servant au maintien des unités préfabriquées au budget d'immobilisation pour l'année scolaire 2017-2018;
- 30° de RÉSERVER, pour l'école Saint-Bernardin, la somme de 1 800 \$ nécessaire à l'entretien des locaux situés au 2651, boulevard Crémazie Est et de DÉPOSER cette somme au budget du secteur de la gestion des immeubles excédentaires;
- 31° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les travaux menant à la reprise pour des fins de scolarisation du bâtiment excédentaire numéro 318 situé au 2651, boulevard Crémazie Est.

Quartier 4 – Saint-Michel Sud

- 32° de RÉSERVER, pour l'école Joseph-François-Perreault, la somme approximative de 3 000 \$ servant à la location de locaux à l'Académie Ness Martial, situé au 3700, boulevard Crémazie Est et de DÉPOSER cette somme au budget de fonctionnement pour l'année scolaire 2017-2018;
- 33° de RÉSERVER, pour l'école Joseph-François-Perreault, la somme approximative de 2 720 \$ servant à la location de l'aréna Saint-Michel situé au 340, rue Jarry Est et de DÉPOSER cette somme au budget de fonctionnement pour l'année scolaire 2017-2018.

Quartier 5 – Villeray

- 34° d'AUTORISER l'école Saint-Barthélemy à payer la somme approximative de 20 000 \$ servant à la location des locaux au Centre Saint-Barthélemy situé au 7111, rue des Érables pour l'année scolaire 2017-2018;
- 35° de RÉSERVER la somme approximative de 16 900 \$ nécessaire à la location des locaux au Centre Jean-Rougeau, situé au 8000, rue de Normanville, et ce, jusqu'à la fin des travaux à l'école Saint-Gérard;
- 36° de RÉALISER une consultation concernant les trois scénarios pour l'école Gadbois; soit de relocaliser les élèves de l'école Gadbois à l'école Lucien-Pagé, d'annexer le volet alternatif de Villeray à l'école Le Vitrail ou de concevoir l'école Gadbois comme desservant les élèves sourds et les élèves de l'école alternative Le Vitrail;
- 37° de MANDATER le Service des ressources matérielles, d'aviser le locataire situé au 7345, rue Garnier de la reprise des locaux dans le respect des conditions précisées au bail.

Quartier 6 – Parc Extension

- 38° de POURSUIVRE l'utilisation de six locaux, pour le centre William-Hingston au bâtiment situé au 7745, avenue Champagneur, et ce, jusqu'à la fin des travaux;
- 39° de RELOCALISER les élèves de l'école Camille-Laurin, annexe au bâtiment situé au 8000, avenue de l'Épée (école Camille-Laurin) pour 2017-2018;
- 40° d'ANNEXER le bâtiment situé au 7700, avenue d'Outremont à l'école de l'Étincelle;
- 41° de NOMMER le bâtiment annexé situé au 7700, avenue Outremont, « école de l'Étincelle, annexe »;
- 42° de POURSUIVRE la cohabitation de l'organisme *Les Amis des Mots* avec l'école Barclay au bâtiment situé au 7941, avenue Wiseman.

Quartier 7 – Petite-Patrie

- 43° d'UTILISER de façon temporaire le bâtiment situé au 35, rue Saint-Zotique Est (école La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix) comme école transitoire.
- 44° de CONSULTER l'école Le Vitrail concernant l'annexion du volet alternatif dans le cadre des consultations sur l'école alternative Villeray et des autres options de l'école Gadbois mentionnées à la recommandation 36.

Quartier 8 – Rosemont

- 45° de POURSUIVRE les démarches afin de construire une école primaire dans le secteur Angus;
- 46° de POURSUIVRE l'utilisation du bâtiment situé au 6650, 39^e Avenue comme annexe temporaire de l'école Alphonse-Desjardins jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement de l'école Alphonse-Desjardins et ensuite comme école autonome;
- 47° de RÉSERVER, pour l'école Saint-Albert-le-Grand, la somme approximative de 88 502 \$ servant au maintien des unités préfabriquées au budget d'immobilisation pour l'année scolaire 2017-2018;
- 48° de POURSUIVRE l'utilisation du bâtiment situé au 5015, 9^e Avenue comme annexe temporaire pour l'école Saint-Albert-le-Grand pour l'année scolaire 2017-2018;
- 49° de RÉSERVER, pour l'école Sainte-Bernadette-Soubirous, la somme approximative de 15 750 \$ nécessaire à la location d'un gymnase situé au 6950, 9^e Avenue pour l'année scolaire 2017-2018;
- 50° de POURSUIVRE l'utilisation du bâtiment situé au 4430, rue Bélanger comme annexe temporaire pour l'école Sainte-Bernadette-Soubirous pour l'année scolaire 2017-2018;
- 51° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les travaux menant à la reprise pour des fins de scolarisation du bâtiment excédentaire numéro 215 situé au 6361, 6^e Avenue;
- 52° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les travaux menant à la reprise pour des fins de scolarisation du bâtiment excédentaire situé au 5095, 9^e Avenue;
- 53° de NOMMER le bâtiment annexé situé au 5095, 9^e Avenue, « école Saint-Jean-de-la-Lande, annexe »;
- 54° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les travaux menant à la reprise pour des fins de scolarisation du bâtiment excédentaire numéro 297 situé au 6755, 36^e Avenue à compter du 31 décembre 2018;
- 55° [RETIRÉE]
- 55 a) de POURSUIVRE la cohabitation des écoles Sans-Frontières et Sainte-Bibiane jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation de l'école Sainte-Bibiane;

Quartier 9 – Tétreaultville

- 56° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour trouver une solution au besoin d'espace afin de répondre aux besoins d'activités physiques des élèves de l'école Sainte-Claire durant les travaux au bâtiment situé au 3075, avenue Lebrun;
- 57° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les travaux menant à la reprise pour des fins de scolarisation du bâtiment excédentaire numéro 110 situé au 3075, avenue Lebrun;
- 58° de CONSULTER le conseil d'établissement de l'école Sainte-Claire sur l'annexion du bâtiment situé au 3075, avenue Lebrun à l'école Sainte-Claire;
- 59° de NOMMER le bâtiment annexé situé au 3075, avenue Lebrun, « école Sainte-Claire, annexe »;
- 60° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les travaux menant à la reprise pour des fins de scolarisation de la partie du bâtiment de l'école Sainte-Claire occupé par le centre de la petite enfance — Bilbo, et ce, à partir de l'année scolaire 2018-2019;
- 61° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour commencer les travaux menant à la reprise possible, pour des fins de scolarisation, du bâtiment excédentaire numéro 068 situé au 8075, rue Hochelaga;

Quartier 10 – Mercier

- 62° de RÉSERVER la somme approximative de 12 000 \$ nécessaire à l'entretien des installations extérieures, pour la pratique de l'activité baseball du programme sports-études de l'école, et de DÉPOSER cette somme au budget du secteur de la gestion des immeubles excédentaires pour l'année scolaire 2017-2018;
- 63° de POURSUIVRE, l'utilisation des locaux louée à l'aéroport de Mirabel au 11800, rue Service A-5 et à Trois-Rivières au 3005, rue Lindbergh pour l'EMAM;
- 64° d'AUTORISER l'EMAM à payer les coûts de location, soit la somme approximative de 241 000 \$ incluant les taxes, les frais d'opération et les frais variables pour les locaux loués et indiqués ci-dessus pour l'année scolaire 2017-2018;
- 65° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les travaux menant à la reprise pour des fins de scolarisation du bâtiment situé au 3100, rue Arcand.

Quartier 11 – Hochelaga-Maisonneuve

- 66° de POURSUIVRE pour l'école Chomedey-De Maisonneuve, la location des locaux nécessaires au projet Déclic au bâtiment situé au 4240, rue Ontario Est dont la somme de 21 000 \$ est assumée par le Club Rotary;
- 67° de RÉSERVER pour l'école Irénée-Lussier la somme approximative de 157 765 \$ servant au maintien des unités préfabriquées au budget d'immobilisation pour l'année scolaire 2017-2018;
- 68° de MANDATER la Direction générale pour poursuivre les discussions avec le MEES concernant le financement pour la construction d'une nouvelle école pour les élèves de l'école Irénée-Lussier et de son annexe;
- 69° de RELOCALISER les élèves de l'école Hochelaga à l'école Baril dès la livraison de la nouvelle construction;
- 70° de RÉVOQUER l'acte d'établissement de l'école Hochelaga pour l'année scolaire 2017 2018;
- 71° de POURSUIVRE les analyses et les consultations afin que le bâtiment situé au 3349, rue Adam réponde aux besoins de scolarisation de la CSDM;
- 72° d'ANALYSER la capacité du bâtiment situé au 2597, rue de Chambly afin de répondre aux besoins de l'EMEMM.

Quartier 12 – Grand-Plateau

- 73° d'EXPLORER pour l'école Robert-Gravel la possibilité de cohabiter avec d'autres écoles du secteur ou de trouver des locaux à proximité;
- 74° de POURSUIVRE pour l'école Laurier utilisation de locaux au Centre de loisir Saint-Denis situé au 5115, rue Rivard pour le dîner des élèves;
- 75° de POURSUIVRE l'utilisation gratuite des locaux situés au 7401, rue Hochelaga à Montréal et au 9, rue Monseigneur Gosselin à Lévis pour l'EMCM;
- 76° d'ANALYSER la capacité du bâtiment situé au 2597, rue de Chambly afin de répondre aux besoins d'espace de l'EMEMM;
- 77° d'AUTORISER l'EMEMM à payer les coûts de location, soit la somme approximative de 241 000 \$ incluant les taxes, les frais d'opération et les frais variables pour les locaux du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, porte 400 pour l'année scolaire 2017-2018;
- 78° de RÉSERVER pour l'école Saint-Pierre-Claver, la somme approximative de 600 \$ nécessaire à la location des locaux au Centre du Plateau (Ville de Montréal), situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est et de DÉPOSER cette somme au budget de l'école Saint-Pierre-Claver pour l'année scolaire 2017-2018;

- 79° d' AUTORISER le Centre Champagnat à payer les coûts de location, soit la somme approximative de 30 200 \$ pour la location des locaux situés au 1200, boulevard Crémazie pour l'année scolaire 2017-2018 et d' ÉTUDIER la faisabilité de la construction du centre Champagnat dans la cour de l'école Henri-Julien;
- 80° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les travaux menant à la reprise d'une partie des locaux loués par le Centre d'éducation populaire du Plateau pour le Centre Saint-Louis;
- 81° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les travaux menant à la reprise du bâtiment situé au 5643, rue Clark, notamment pour la mise en place d'un projet alternatif;
- 82° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les travaux menant à la reprise pour des fins de scolarisation du bâtiment situé au 4245, avenue Laval;
- 83° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les travaux menant à la reprise pour des fins de scolarisation du bâtiment situé au 3505, rue Durocher.

Quartier 13 – Ville-Marie

- 84° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Pierre-Dupuy pour l'année scolaire 2018-2019;
- 85° de MODIFIER l'offre de service de EMFM afin d'y intégrer des élèves du 2^e cycle du secondaire pour l'année scolaire 2018-2019;
- 86° de POURSUIVRE les analyses de capacité d'accueil de l'EMFM afin de déménager les élèves scolarisés au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges au bâtiment principal;
- 87° d' AUTORISER l'EMFM à payer les coûts de location, soit la somme approximative de 423 000 \$ plus taxes, frais d'opération et frais variables (énergie et taxe d'eau) nécessaires à la location des locaux situés au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges pour l'année scolaire 2017-2018;
- 88° de POURSUIVRE la formation à l'hôpital Verdun, situé au 4000, boulevard Lasalle pour l'EMFM;
- 89° de POURSUIVRE l'utilisation de la bibliothèque et la location des quatre serres et locaux au pavillon Marie-Victorin du Jardin botanique de Montréal situé au 4101, rue Sherbrooke Est pour l'EMHM;

- 90° de RÉSERVER pour l'EMHM, la somme approximative de 64 132 \$ servant au maintien des huit unités préfabriquées au budget d'immobilisation pour l'année scolaire 2017-2018;
- 91° d'AUTORISER l'EMHM à payer les coûts de location, soit la somme approximative de 115 000 \$ plus les taxes pour les locaux du bâtiment « 5600 Hochelaga »;
- 92° de PRIORISER la démarche en vue de la construction d'une nouvelle école au Jardin botanique de Montréal pour l'EMHM;
- 93° de POURSUIVRE l'analyse concernant le jumelage des centres Gédéon-Ouimet, Lartigue et Saint-Louis.

Quartier 15 – Côte Saint-Paul

- 94° de RÉSERVER pour l'école Saint-Jean-de-Matha la somme approximative de 29 000 \$ servant au maintien des unités préfabriquées au budget d'immobilisation pour l'année scolaire 2017-2018;
- 95° de POURSUIVRE les négociations concernant la cohabitation de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours avec le Centre de la petite enfance *Les Petits Lutins de la Côte-Saint-Paul*;
- 96° d'ANALYSER la possibilité de cohabitation de l'école Honoré-Mercier avec l'École internationale de Montréal secondaire pour l'année 2017-2018.

Quartier 16 – Notre-Dame-de-Grâce

- 97° de RÉSERVER pour l'école Judith-Jasmin, la somme approximative de 41 000 \$ servant au maintien des quatre unités préfabriquées au budget d'immobilisation pour l'année scolaire 2017-2018;
- 98° de CONSULTER les communautés scolaires sur l'utilisation de l'espace du bâtiment situé au 3641, avenue Prud'homme à des fins de scolarisation des élèves du primaire et du secondaire de la CSDM.

Quartier 17 – Côte-des-Neiges

- 99° de RÉSERVER pour l'école des Nations la somme approximative de 86 604 \$ servant au maintien des unités préfabriquées au budget d'immobilisation pour l'année scolaire 2017-2018;
- 100° d'ANALYSER la possibilité de ramener les élèves de l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (annexe 3 Côte-des-Neiges) à la maison mère à la fin du bail au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges;

101° d'AUTORISER le Centre Pauline-Julien à payer les coûts de location, soit la somme approximative de 496 000 \$ plus taxes, frais d'opération et frais variables (énergie et taxe d'eau) nécessaires à la location des locaux situés au 6750, Chemin de la Côte-des-Neiges pour l'année scolaire 2017-2018.

Quartier 18 – Westmount

102° de POURSUIVRE l'utilisation du bâtiment situé au 633, rue De Courcelle (annexe Charlevoix) pour l'école Saint-Léon-de-Westmount;

103° d'ANALYSER soit la cohabitation avec l'école Honoré-Mercier au bâtiment situé au 1935, boulevard Desmarchais ou le transfert de l'École internationale de Montréal (secondaire) dans les locaux repris du bâtiment situé au 3641, avenue Prud'homme pour l'année 2017-2018;

104° d'ANALYSER la possibilité d'utiliser le bâtiment situé au 11, chemin de la Côte-Saint-Antoine (École internationale de Montréal, secondaire) pour les élèves du primaire du quartier;

105° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les travaux menant à la reprise pour des fins de scolarisation du bâtiment situé au 1214-1230, rue De la Montagne.

21. Services éducatifs – approbation du projet particulier de formation arts-études en art dramatique de l'école Robert-Gravel pour les années 2016-2017 à 2018-2019

Document déposé : Rapport A-11-55 en date du 12 mai 2016
de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'approbation du programme particulier de formation arts-études en art dramatique de l'école Robert-Gravel est requise pour le renouvellement du statut d'école entièrement dédiée suivant l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que les encadrements ministériels régissant l'élaboration de programmes locaux liés aux projets particuliers de formation en arts sont périodiquement mis à jour;

CONSIDÉRANT que le programme d'art dramatique, modèle arts-études, de l'école Robert-Gravel répond à ces encadrements ministériels;

CONSIDÉRANT que le projet particulier de formation en arts présenté par l'école Robert-Gravel est bien implanté dans le milieu et a fait l'objet d'une révision conformément aux nouveaux encadrements ministériels et aux exigences du *Programme de formation de l'école québécoise*;

CONSIDÉRANT que ce projet a été approuvé par le conseil d'établissement de l'école;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le projet particulier de formation arts-études en art dramatique de l'école Robert-Gravel tel qu'il est présenté;
- 2° d'ACHEMINER le document situé à l'annexe II au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) aux fins d'approbation par le ministre;
- 3° de MANDATER la Direction générale pour signer les documents requis.

22. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – congé sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive

Document déposé : Rapport A-29-1746 en date du 13 mai 2016
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive commençant pendant l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction du Bureau de soutien à la gestion des établissements;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à Mme Lyne Robichaud, directrice à l'école des Cinq-Continents, un congé sans traitement à temps partiel pour l'équivalent de treize jours (5 %) qui sera pris chaque année du contrat dans le cadre d'une retraite progressive de quatre ans commençant le 29 août 2017.

23. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – demandes de congé sans traitement à temps plein en dérogation à la Politique de congés pour l'année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1753 en date du 11 mai 2016
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant l'acceptation de deux demandes de congé sans traitement à temps plein pour des membres du personnel enseignant pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT la clause de l'Entente nationale 2010-2015 et celles de l'Entente locale concernant les congés;

CONSIDÉRANT les dispositions de la clause 5-1.11 de l'Entente nationale qui permettent un contrat à temps plein ou un contrat à temps partiel à tout enseignant engagé pour remplacer un enseignant à temps plein dont la période d'absence est préalablement déterminée comme supérieure à deux mois consécutifs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des directions d'établissement concernées;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à Mme Émilie Tremblay-Wragg, enseignante titulaire au primaire à l'école Saint-Isaac-Jogues, un deuxième renouvellement de congé sans traitement à temps plein pour l'année scolaire 2016-2017, pour études;
- 2° d'ACCORDER à Mme Noëlline Taillefer, enseignante en adaptation scolaire à l'école Chomedey-De Maisonneuve, un deuxième renouvellement de congé sans traitement à temps plein pour l'année scolaire 2016-2017, pour affaires personnelles.

24. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – congé sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive

Document déposé : Rapport A-29-1754 en date du 13 mai 2016
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive commençant pendant l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à Mme Sylvie Rivet, directrice adjointe au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences, un congé sans traitement à temps partiel pour l'équivalent de 13 jours (5 %) qui sera pris chaque année du contrat dans le cadre d'une retraite progressive de cinq ans commençant le 5 septembre 2016.

25. Service des ressources matérielles – ajouts, modifications ou résiliation de certains baux

Document déposé : Rapport A-33-961 en date du 14 juin 2016 de Mme Sylvie Goyette et de M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les rapports A-33-938 et A-33-950 et les résolutions adoptées par le Conseil des commissaires qui en découlent;

CONSIDÉRANT la grille tarifaire adoptée dans la résolution XII du Conseil des commissaires du 30 mars 2005;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a décidé d'autoriser la signature de baux ayant des tarifs de location supérieurs à ceux définis dans ladite grille;

CONSIDÉRANT que certaines situations particulières pouvant avoir une incidence sur les conditions de location ont été portées à l'attention de la CSDM et justifient que des baux soient modifiés, résiliés ou conclus en conséquence;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER les ajouts, les modifications ou les résiliations de certains baux selon le tableau suivant :

N°	Adresse Nom de l'immeuble excédentaire	Catégorie de locataire	Locataire	Superficie 2015- 2016 (pi²)	Loyer 2015-2016 (\$/pi²)	Superficie 2016-2017 (pi²)	Loyer 2016- 2017 (\$/pi²)	Durée du bail
068T	8085, Hochelaga	Terrain	Chez-Nous de Mercier Est	20 000	1,00 \$/an	20 000	1,00 \$ /an	1 an
094B	1214, de la Montagne	OBNL-ACA	La Médiathèque Gaëtan Dostie	3 000	3,47 \$	3 000	0,00 \$	Résiliation bail 30 septembre 2016
294	5095, 9 ^e Avenue Saint-Jean-de-la- Lande, annexe	OBNL-ACA	J'me fais ma place en garderie	1 439	7,58 \$	Résiliation au 30 juin 2016		
303L	3105, Saint-Émile	OBNL-ACA	Club de minéralogie de Montréal	5 100	2,89 \$	5 100	3,18 \$	Résiliation bail prévue le 26 janvier 2017 devancée au 31 juillet 2016
318	2651, Crémazie Est (résidence Our Lady of Charity)	OBNL-ACA	La Maison de répit la Ressource	Ajout de superficie à compter du 1 ^{er} juin 2016 au tarif actuel de 5,07 \$/pi²		1 150	5,58 \$ 1 ^{er} juillet 2016	Mensuel (reprise 30 jours)

N°	Adresse Nom de l'immeuble excédentaire	Catégorie de locataire	Locataire	Superficie 2015- 2016 (pi²)	Loyer 2015-2016 (\$/pi²)	Superficie 2016-2017 (pi²)	Loyer 2016- 2017 (\$/pi²)	Durée du bail
318	2651, Crémazie Est (résidence Our Lady of Charity)	OBNL-ACA	Le Carrefour populaire de Saint-Michel inc.	Ajout de superficie à compter du 1 ^{er} juillet 2016		49	3,25 \$	1 an
437	2000, Parthenais	OBNL-ACA	Projet T.R.I.P	Nouveau locataire		950 (760+25 %)	4,50 \$ 6,75 \$	2015-2016 2016-2017

26. Service du secrétariat général – nombre provisoire de représentants de la nouvelle école Rosemont, issue de l'annexion des écoles Marie-Rollet et Saint-Jean-Vianney – année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport A-34-2587-A en date du 7 juin 2016
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la décision d'annexer les écoles Marie-Rollet et Saint-Jean-Vianney, adoptée à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 16 décembre 2015 (résolution 14, 178^e paragraphe), a conduit à la création d'une nouvelle école;

CONSIDÉRANT que les conseils d'établissement des deux écoles ont formulé le souhait d'augmenter le nombre de représentants au conseil d'établissement de la nouvelle école;

CONSIDÉRANT que l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que « *La commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement* »;

CONSIDÉRANT que les directions des écoles Marie-Rollet et Saint-Jean-Vianney ont procédé à la consultation de leurs équipes respectives et qu'il a été convenu ce qui suit :

- École Marie-Rollet : d'augmenter à six le nombre de représentants des parents et de représentants du personnel pour former le conseil d'établissement de la nouvelle école issue de l'annexion pour l'année scolaire 2016-2017;
- École Saint-Jean-Vianney : d'augmenter à sept le nombre de représentants des parents et de représentants du personnel pour former le conseil d'établissement de la nouvelle école issue de l'annexion pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT l'écart qui résulte de ces consultations;

CONSIDÉRANT le processus de consultation prévu lors de la modification du nombre de représentants au conseil d'établissement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de FIXER provisoirement, pour l'année scolaire 2016-2017, le nombre de représentants au conseil d'établissement de la nouvelle école issue de l'annexion des écoles Marie-Rollet et Saint-Jean-Vianney à six pour les parents et à six pour les membres du personnel;
- 2° de REFAIRE la consultation, portant sur le nombre de représentants au conseil d'établissement, des groupes suivants dès la rentrée scolaire 2016-2017 :
 - Assemblée générale des parents de l'école Rosemont,
 - Conseil d'établissement,
 - Assemblée générale du personnel enseignant,
 - Assemblée générale du personnel professionnel,
 - Assemblée générale du personnel de soutien;
- 3° de PRÉSENTER le résultat de cette consultation dans un rapport qui sera déposé à une séance du Conseil des commissaires du mois de mars 2017 en vue de mener la consultation requise auprès du comité de parents et des syndicats concernés afin de recueillir leur avis à ce sujet;
- 4° de PRÉSENTER au Conseil des commissaires, d'ici la fin de l'année scolaire 2016-2017, un rapport contenant le résultat de ces consultations afin de déterminer le nombre de représentants au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2017-2018.

27.

Service du secrétariat général – contrats de services de 25 000 \$ ou plus – adoption d'une directive en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE)*

Document déposé : Rapport A-34-2588 en date du 31 mai 2016
de M^e Sylvie Gallant concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, entrant en vigueur la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE)*;

CONSIDÉRANT que la LGCE établit des mesures particulières de contrôle applicables aux contrats de services de 25 000 \$ ou plus qu'un organisme entend conclure avec une personne morale;

CONSIDÉRANT que ces mesures particulières de contrôle visent entre autres l'obtention préalable d'une autorisation du dirigeant de l'organisme avant la conclusion de tout contrat de services de 25 000 \$ ou plus avec une personne morale;

CONSIDÉRANT le grand nombre de contrats de services de 25 000 \$ ou plus conclus sur une base annuelle par la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que la CSDM a été désignée par la décision CT214546 du Conseil du trésor en date du 18 décembre 2014, ce qui lui permet de se doter d'une directive afin d'identifier les situations où l'autorisation préalable de son dirigeant n'est pas nécessaire pour la conclusion de certains contrats de services de 25 000 \$ ou plus conclus avec une personne morale;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM d'adopter une telle directive afin d'assurer une gestion efficace et efficiente du processus d'attribution des contrats de services par ses différentes unités administratives;

CONSIDÉRANT que le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* prévoit déjà que tous les contrats de 100 000 \$ ou plus sont attribués par le comité exécutif, tandis que les contrats de moins de 100 000 \$ sont attribués par des cadres;

CONSIDÉRANT que le projet de directive déposé à l'annexe 1 du présent rapport inclut la liste de tous les contrats de services de 25 000 \$ ou plus pour lesquels l'autorisation préalable du dirigeant ne sera pas requise pendant la période d'application de la LGCE;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER la « Directive sur les contrats de services de 25 000 \$ ou plus non soumis à l'autorisation préalable du dirigeant de l'organisme »;
- 2° de CONFIER au Service du secrétariat général le mandat de rendre publique cette directive dans les 30 jours et d'en transmettre une copie au président du Conseil du trésor.

28. Service du secrétariat général – école Bedford – suspension temporaire des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement

Document déposé : Rapport A-34-2593 en date du 15 juin 2016
de M. Robert Marcoux concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'article 62 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'« après trois convocations consécutives à intervalles d'au moins sept jours où une séance du conseil d'établissement ne peut être tenue faute de quorum, la commission scolaire peut ordonner que les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement soient suspendus pour la période qu'elle détermine et qu'ils soient exercés par le directeur de l'école »;

CONSIDÉRANT l'absence constatée de quorum aux séances du conseil d'établissement du jeudi 17 mars, du jeudi 21 avril et du jeudi 19 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'accord du président du conseil d'établissement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de SUSPENDRE temporairement jusqu'au 1^{er} juillet 2016 les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement de l'école Bedford;
- 2° de CONFIER ces fonctions et pouvoirs à la direction de l'établissement.

29. Réception de pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – règlement R2011-1, art. 11

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « *exercer, en lieu et place du Conseil des commissaires, en cas de circonstance particulière, tout pouvoir et prendre toute décision que requiert l'intérêt de la CSDM et de faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision* »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 18 mai et le 15 juin 2016;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :
 - a) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1743 en date du 24 mai 2016
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

- 1° de NOMMER les personnes suivantes au poste de direction des établissements précisés à la date spécifiée :

	PRIMAIRE	DATE
École Bedford	Mainville, Dominique	Le 1 ^{er} juillet 2016
École Charles-Lemoyne	Abran, Stéphane	Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

École Saint-Pierre-Claver	PRIMAIRE Couturier, Chantale	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Saint-Louis-de-Gonzague	PRIMAIRE Tessier, Jonathan	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Louis-H.-Lafontaine	PRIMAIRE Maguire-Armand, Anne-Sophie*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Madeleine-de-Verchères	PRIMAIRE Gélinas, Manon	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Saint-Marc	PRIMAIRE Petronne, Jaziel	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle	PRIMAIRE Paris, Luc-Étienne	DATE Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017
École Maisonneuve	PRIMAIRE Lauzon, Rhéal*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Saint-Benoit	PRIMAIRE Rochefort, Stéphane*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Saint-Simon-Apôtre	PRIMAIRE Guyonneau, Christiane*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016

2^o de NOMMER les personnes suivantes au poste de direction adjointe des établissements précisés à la date spécifiée :

École Alphonse-Desjardins et Annexe	PRIMAIRE Brault, Jacinthe	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Rosemont et Annexe	PRIMAIRE Langelier, Nathalie	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Louis-Riel	SECONDAIRE Girodet, Chantal	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Saint-Noël-Chabanel et Annexe	PRIMAIRE Hatem, Maklouf	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
Poste sans affectation spécifique	PRIMAIRE ET SECONDAIRE Lavoie, Ariane	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016

3° de SOUMETTRE les nouvelles nominations (soient celles dont le nom est suivi d'un astérisque) à une période de probation conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* (P2009-2).

* Nouvelle nomination

b) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1744 en date du 7 juin 2016
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER les personnes suivantes au poste de direction des établissements précisés à la date spécifiée :

École Marie-de-l'Incarnation	PRIMAIRE Ouellet, Martine*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Élan	PRIMAIRE Dazé, Jean-François	DATE Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017
École Lucien-Pagé	SECONDAIRE Rouleau, Isabelle	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Marie-Rivier et pavillons	PRIMAIRE Boulet, Josée	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016

2° de NOMMER sans affichage les personnes suivantes au poste de direction d'établissement précisé à la date spécifiée :

École Saint-François-Solano	PRIMAIRE Vézina, France	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Sainte-Catherine-de-Sienne et École Saint-Raymond	Gaudreau, Anne*	Le 1 ^{er} juillet 2016

3° de NOMMER les personnes suivantes au poste de direction adjointe des établissements précisés à la date spécifiée :

École Les-Enfants-du-Monde	PRIMAIRE Charland, Manon	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Honoré-Mercier	SECONDAIRE Verbeke, France	DATE Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

École au-Pied-de-la-Montagne	PRIMAIRE Favreau, Josée*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Robert-Gravel	SECONDAIRE Lamontagne, Francis*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Lucien-Pagé	SECONDAIRE Matteau, Véronique*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Joseph-Charbonneau et l'annexe Institut de réadaptation de Montréal	SECONDAIRE Charbonneau, Vincent	DATE Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017
École Père-Marquette	SECONDAIRE Scalzo, Myriam	DATE Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2016
École Saint-Marc	PRIMAIRE Ouellet, Bernard*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Louis-Riel	SECONDAIRE Jean-Pierre Ronald	DATE Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017
École Marie-Anne	SECONDAIRE Rouleau, Andrée	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École François-de-laval	PRIMAIRE Derome, Julie-Anne*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
Poste sans affectation spécifique	FORMATION PROFESSIONNELLE Beaulieu, Caroline*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016

4^o de NOMMER sans affichage les personnes suivantes au poste de direction adjointe d'établissement précisé à la date spécifiée :

École Sainte-Odile	PRIMAIRE Rougeau, Josée	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016
École Maisonneuve	PRIMAIRE Giroux, Diane	DATE Le 1 ^{er} juillet 2016

5^o de SOUMETTRE les nouvelles nominations (soient celles dont le nom est suivi d'un astérisque) à une période de probation conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal (P2009-2)*.

* Nouvelle nomination

c) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations par recommandation de postes de cadre – année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1758 en date du 24 mai 2016
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

- 1° de NOMMER Mme Danielle Roberge au poste de direction adjointe à la planification et à l'expertise pédagogique aux Services éducatifs à compter du 1^{er} juillet 2016;
- 2° de NOMMER M. Louis Bienvenue au poste de direction d'unité à la direction générale à compter du 1^{er} juillet 2016;
- 3° de NOMMER M. Sylvain Sénécal au poste de coordonnateur au Bureau du service alimentaire et du transport au Service de l'organisation scolaire;
- 4° de NOMMER Mme Marie-Josée Cardinal au poste de coordonnatrice au Bureau des ressources financières;
- 5° de SOUMETTRE ces nominations à une période de probation d'une année, débutant le 1^e juillet 2016.

30. Information :

- a) DG-02-325 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – état de situation de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal
- b) INF-712 Résolution du comité consultatif des services aux élèves HDAA (CCSEHDAA) concernant les écoles à vocation particulière
- c) INF-713 Résolution du comité consultatif des services aux élèves HDAA (CCSEHDAA) concernant les ententes avec des établissements d'enseignement privé

31. Période réservée aux commissaires :

- a) Demande de retrait d'une proposition de commissaire

Au sujet de la demande de retrait de la proposition CC-M-235 de l'ordre du jour par le commissaire Jean-Denis Dufort, le commissaire Kenneth George indique qu'il trouve important de conserver à l'ordre du jour toutes les propositions émanant des commissaires.

b) Constitution d'un comité de réflexion sur la pratique des exercices de confinement

Au sujet de la proposition CC-I-20 (proposition d'urgence de la commissaire Violaine Cousineau – mise sur pied d'un comité devant réfléchir à la pratique des exercices de confinement en présence d'élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Montréal), Mme Cousineau explique que la proposition vise à faire appel à des experts externes, comme cela a été fait pour l'établissement de lignes directrices sur les élèves transgenres et la révision de l'offre de service à la CSDM. Elle souligne que cet apport d'experts externes est très riche pour les élèves et les parents et rappelle que ce sont les conseils d'établissement qui, ultimement, prennent les décisions relatives aux exercices de confinement. Par ailleurs, Mme Cousineau tient à préciser que, contrairement à ce que laissait entendre un article de journal, la proposition ne vise pas à étendre systématiquement la tenue de ces exercices à l'ensemble du réseau, mais à réfléchir à cette pratique, et elle affirme que la proposition n'est pas non plus présentée en réaction aux tristes événements d'Orlando, puisqu'elle était prête avant ces événements.

Mme Émilie Auclair mentionne que la proposition présentée par Mme Cousineau ne fait état que de situations de violence possible dans les écoles, sans tenir compte des réalités de l'est de Montréal où d'autres risques sont présents, comme les risques posés par la proximité d'usines pétrochimiques ou le transport de matières dangereuses sur des voies ferrées ou autoroutes passant près de certaines écoles. Mme Auclair demande donc la modification de la proposition pour tenir compte également de ces risques.

Après la lecture des amendements proposés par le commissaire Ben Valkenburg, Mme Cousineau insiste sur l'importance de ne pas faire l'économie de la réflexion sur la pertinence de la pratique des exercices de confinement en présence d'élèves.

c) Proposition sur la composition du comité exécutif

Au sujet de la proposition CC-M-235 (proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon – composition du comité exécutif), le commissaire Jean-Denis Dufort exprime son malaise à l'égard du fait qu'il n'est pas fait mention, dans la proposition, des motifs justifiant l'exclusion de la commissaire Violaine Cousineau du comité exécutif, soulignant qu'aucun manquement dans l'exercice de son mandat au sein du comité exécutif ne lui est reproché et que son mandat de deux ans devait prendre fin en septembre prochain. M. Dufort dit considérer comme très sain le fait que différentes opinions aient leur voix au comité exécutif.

Par la suite, le commissaire Jean-François Gosselin exprime également son désaccord avec la proposition, soulignant que ce désaccord ne doit nullement être perçu comme une opposition à la nomination de la commissaire Diane Beaudet. M. Gosselin rappelle l'apport de Mme Cousineau dans certains dossiers et souligne les qualités de cette commissaire. Il croit par ailleurs que la divergence exprimée par Mme Cousineau est utile et qu'elle permet de mieux représenter la diversité des opinions dans la société et il affirme qu'il serait préférable de travailler ensemble à trouver des solutions communes,

réconciliant les besoins et les opinions de tous, ce qui contribuerait à lutter contre le cynisme. Il souhaite donc que les commissaires votent contre la proposition.

Mme Cousineau prend ensuite la parole pour dénoncer l'aspect punitif de la proposition et indiquer qu'elle ne croit pas qu'elle soit présentée dans l'intérêt supérieur des élèves et des familles de la CSDM. Mme Cousineau considère que le Conseil des commissaires doit apprendre à travailler hors de la logique consensuelle.

Enfin, le commissaire Kenneth George lit le texte suivant :

« On a dit beaucoup de choses au sujet de cette décision que le Conseil s'apprête à prendre. Et on a tout dit, en termes de noir et de blanc.

Ainsi ceux qui s'opposent à la résolution feraient preuve d'ouverture, ce qui implique que ceux qui voteront en faveur de cette résolution font preuve de fermeture. On a dit que des commissaires n'avaient pas été élus pour faire perdre des emplois, ce qui laisse entendre que d'autres l'ont été. On a dit que Mme Cousineau allait être punie parce qu'elle défendait des principes, ce qui laisse entendre que les autres n'ont pas de principes... qu'ils n'auraient que des intérêts... ou qu'ils ont d'autres principes, peut-être moins nobles. On a associé le rejet de cette résolution à la démocratie, ce qui signifie que l'acceptation serait antidémocratique. Ce type de discours fait un bon spectacle; j'ose suggérer que cela est fort réducteur et que de tels propos simplistes sont à mille lieues de la vérité, de l'analyse et de la logique.

La proposition qui nous est soumise par vous, Madame la Présidente, repose sur une conception de la nature, de la logique et des exigences de l'action collective à laquelle adhère la majorité des commissaires et c'est pour cette raison qu'ils voteront en faveur de votre proposition. L'action collective est le résultat des discussions, des débats, des contacts, des sensibilités particulières, des changements de positions, des confirmations de positions, des nuances par rapport aux positions originales. Elle est toujours plus que la somme des actions des individus qui composent le groupe. L'action collective suppose qu'on fasse confiance à un processus de réflexion continue.

Et cela marque la vie de tous les jours dans notre institution. Tous les employés et les cadres font partie d'institutions d'actions collectives, de syndicats et d'associations. Les parents sont organisés collectivement. C'est aussi le cas de ce que certains appellent la ligne de parti, que j'appelle, moins pompeusement, la réflexion des élus qui se sont présentés comme équipe en novembre 2014. Tous, dans notre institution, tous reconnaissent les valeurs de l'action collective.

Et tous vivent selon les principes de l'action collective tous les jours. Quand l'équipe de direction d'une école secondaire prend une décision, tous les membres de l'équipe sont liés par cette décision et la défendent partout, même si un membre est en désaccord; ce membre sait qu'il pourra toujours remettre en cause cette décision à une rencontre ultérieure, qu'il pourra toujours s'essayer à trouver les mots, les arguments et les références pour amener les autres à changer de position. Ainsi en est-il de la rencontre des directions d'école secondaire autour du directeur de cette

unité; quand on doit prendre une décision, il y a discussion, discussion féroce et virile, qui mène nécessairement à une décision que tous doivent défendre publiquement dans leur milieu... y compris un directeur qui s'oppose à cette décision; celui-ci sait que, si cette fois-ci, il n'a pas réussi à trouver les mots pour convaincre ses collègues d'adopter une autre position, il aura d'autres occasions, formelles et informelles, de s'y essayer. L'action collective suppose de la part de chacun des membres qu'il contribue à orienter le groupe et, qu'en échange du bénéfice de recevoir l'avis des autres membres du groupe, il se rallie à la position du groupe, quitte à tenter de la nuancer, voire la changer par après.

Pour ma part, si je ne parviens pas à convaincre les autres, je fais l'acte d'humilité de croire que peut-être je me suis trompé. Si cependant je crois vraiment que j'ai raison, je me mets à chercher des stratégies pour convaincre les autres qu'ils sont dans l'erreur.

Cela dit, si cela est impossible, il y a toujours moyen d'exprimer sa dissidence publiquement, mais selon des façons de faire particulières.

La résolution qui nous est soumise fait suite au non-respect de la nature et des exigences de l'action collective par ma collègue, plus précisément à sa décision a) de ne pas accepter l'orientation déterminée par ses collègues du caucus et de voter publiquement contre cette orientation en ce qui regarde la PAS, b) d'adopter la même attitude sur le plan d'effectifs et c) d'annoncer, deux mois avant le vote, qu'elle voterait contre le budget qui sera proposé au Conseil par le comité exécutif dans deux semaines. Ces décisions de Mme Cousineau ont été prises après un débat intense et très long au caucus, un débat qui a commencé il y a plusieurs mois. En agissant ainsi, Mme Cousineau a perdu la confiance de la majorité des commissaires qui n'ont plus raison de croire qu'elle assumera bien une des fonctions du comité exécutif : recommander des orientations au Conseil.

Personne ne niera que, pour Mme Cousineau et pour chacun des commissaires, la décision à prendre sur les enjeux financiers était difficile, car elle mettait en cause des valeurs importantes. Bien sûr, il nous fallait accepter ou non d'allouer le maigre budget que le ministère nous avait octroyé, budget que tous trouvaient insuffisant. Mais il y avait d'autres valeurs aussi, comme l'a si bien dit mon collègue Jean-François Gosselin que je cite : "D'un côté des valeurs fortes auxquelles je crois sincèrement comme l'égalité des chances, l'accessibilité aux services pour tous et l'éducation publique, des valeurs qui sont partagées par plusieurs d'entre vous, de l'autre côté assumer entièrement le mandat qui m'a été confié et ses responsabilités afférentes". Ceux qui avaient été élus comme commissaires scolaires, pour diriger donc la Commission scolaire de Montréal, allaient-ils prendre ces décisions ou allaient-ils laisser à d'autres, des non-élus, à Québec ou à Montréal, prendre ces décisions, sans obligation de justification publique? À un moment où l'État québécois envisageait l'hypothèse de bureaucratiser à outrance le processus de gestion des écoles, comme cela a été fait dans d'autres secteurs d'activités gouvernementales, allions-nous témoigner, en refusant de prendre des décisions, de la pertinence de cette bureaucratisation? En refusant de prendre ces décisions, en laissant aux administrateurs du ministère prendre ces décisions, allions-nous

courir le risque que nos milieux subissent des compressions administrativement simples à appliquer, mais qui leur feraient encore plus mal que les décisions plus subtiles que nous allions prendre de concertation avec nos milieux? Il y avait là un réel danger comme le soulignait d'ailleurs ma collègue Violaine Cousineau quand elle a dit : "Ce n'est pas vrai que c'est de Québec que l'avenir des jeunes de Saint-Henri ou de Rosemont doit se décider. Ce n'est pas vrai que c'est à Québec qu'on connaît les milieux de vie de ces jeunes et qu'on sait comment leur venir en aide."

Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles les commissaires ont dû répondre au moment de déterminer l'orientation à prendre sur le budget. La majorité du Conseil, les élus du MÉMO, ont pris les décisions que l'on sait sur le plan d'effectifs et sur la PAS. Ils ont pris ces décisions sur la base de valeurs auxquelles ils adhèrent, en créant un équilibre délicat entre diverses valeurs et surtout en décidant de mettre en œuvre une stratégie pour augmenter nos ressources. Ma collègue Marie-José Mastro Monaco a bien formulé la position de la majorité des commissaires : "Il vaut mieux que des Montréalais continuent de travailler en collégialité avec les administrateurs afin de prendre les décisions pour les Montréalais plutôt que de laisser des quidams prendre ces décisions".

Le Conseil des commissaires a donc pris une position sur le plan d'effectifs et sur la PAS. Un des membres du comité exécutif, comité créé pour mettre en œuvre les orientations du Conseil et pour orienter le Conseil, s'est opposé publiquement à la position de la très forte majorité en annonçant même qu'elle allait s'opposer à l'adoption du budget deux mois plus tard. Cette opposition n'était pas sur un enjeu quelconque, sur un dépassement de coût, sur le choix d'un immeuble à construire ou d'une promotion à accorder. L'enjeu était exceptionnel, majeur, stratégique : l'affectation de 80 % du budget. En choisissant d'affirmer publiquement cet écart entre sa position et celle de la forte majorité du caucus et du Conseil, Mme Cousineau a choisi de poser les gestes qui allaient lui faire perdre inmanquablement la confiance du Conseil.

Pour ma part, compte tenu de l'importance de l'enjeu, je me serais attendu à ce qu'un membre du comité exécutif qui s'isole ainsi des autres membres du comité exécutif et du caucus offre de lui-même sa démission. Le désaccord est trop profond.

Certains ont suggéré que Mme Cousineau devrait rester membre du comité exécutif puisque cela permettrait que toutes les tendances s'expriment à cette instance. Ceux-là ont aussi noté que cette pratique existe ailleurs. Il est tout à fait vrai que la pratique qui consiste à intégrer au comité exécutif diverses tendances politiques existe ailleurs, mais ceux qui invoquent cet argument omettent consciemment une caractéristique de cette façon de faire : quand il s'agit de s'exprimer publiquement, tous les membres du comité exécutif adoptent la même position, celle qui y a été majoritairement retenue. En omettant de noter cette exigence, ceux qui mettent de l'avant cet argument cachent une part importante de la vérité.

D'autres affirmeront que relever un membre de ses fonctions au comité exécutif équivaut à brimer son pouvoir de parole. Affirmer cela reviendrait à dire que le pouvoir de parole des membres du Conseil qui ne sont pas au comité exécutif est brimé... Affirmation pour le moins grotesque! Comme la forte majorité des membres du Conseil qui ne siègent pas au comité exécutif, Mme Cousineau pourra s'exprimer à tant d'endroits, à tant de comités, à tant de rencontres.

Tout cela est bien sûr désolant, d'autant plus que tous se rappellent les bons coups que l'on a faits ensemble, dont le plus récent est d'avoir contribué stratégiquement au retrait du projet de loi 86, d'avoir affirmé que des Montréalais étaient fort capables d'administrer la commission scolaire des Montréalais, dans le cadre que nous connaissions tous. Tous se rappellent aussi la très efficace stratégie que nous avons conçue et mise en œuvre collectivement pour contrer le premier plan du gouvernement pour diviser le territoire de la CSDM. Ces victoires sont le résultat de l'action collective, de l'action du MÉMO, conçue, initiée et mise en œuvre avec d'autres partenaires par les treize élus du MÉMO du 4 novembre 2014.

Tous ceux qui voteront, peu importe leur vote, ont rêvé en 2014 de poursuivre cette action à treize pendant plusieurs années encore. Ce rêve s'est brisé, il s'est brisé sur un enjeu exceptionnel et la décision que nous prendrons n'est que la conséquence des choix d'une des membres du comité exécutif. La majorité des membres du Conseil n'a plus confiance que, comme membre du comité exécutif, elle saura guider le Conseil dans l'avenir. »

d) Programmes de soutien alimentaire

Au sujet du rapport A-10-86-A (Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire – année scolaire 2016-2017), la commissaire Marie-José Mastromonaco, qui siège au comité sur l'offre alimentaire avec la commissaire Chantal Jorg et la commissaire-parent Mélanie Robinson, tient à souligner le travail effectué au sein de ce comité et la collaboration des services qui ont travaillé avec le comité sur ce rapport.

e) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2017-2020 de la CSDM

Au sujet du rapport A-10-90-A (Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2017-2020 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation), Mme Harel Bourdon souligne l'important travail effectué par le Service de l'organisation scolaire, et en particulier par Mme Sylvie Choquette, qui porte ce dossier et qui prend sa retraite à la fin du mois.

f) Commissaires indépendants au Conseil des commissaires

Le commissaire Jean-François Gosselin s'adresse au Conseil des commissaires en son nom et au nom de ses deux collègues commissaires indépendants, Mme Violaine Cousineau et M. Jean-Denis Dufort. Il lit le texte suivant :

« Chers parents, amis et citoyens qui ont à cœur l'école publique. Nous avons été élus, par vous, en 2014 sous la bannière du MÉMO, une équipe politique à laquelle nous étions fortement attachés, certains d'entre nous depuis de nombreuses années. C'est avec une certaine amertume que nous vous annonçons aujourd'hui que nous poursuivrons notre mandat de commissaire comme indépendant.

Les responsabilités liées à l'administration de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ont été confrontées à nos valeurs, celles-là mêmes qui étaient à la source de notre engagement et qui nous ont naturellement poussés à vous rejoindre lors des différentes mobilisations afin de protéger l'accessibilité et d'endiguer le sous-financement de l'école publique. Nos désirs communs, notre implication et nos convictions étaient en adéquation avec les vôtres et, fort de ce partage, nous croyions de notre responsabilité de porter votre voix.

Cependant, les décisions entourant l'adoption des plans de l'effectif qui résultaient dans une diminution du personnel de la CSDM ainsi que les choix que nous avons faits pour réussir à concilier notre système de valeurs avec les impératifs budgétaires de Québec ont rendu difficile la poursuite de notre engagement et de la représentation de votre voix au sein de ce mouvement. Pour nous, dans la dynamique actuelle, et compte tenu des enjeux majeurs qui se dessinent en éducation, il y a nécessité à récupérer une liberté de parole qui est difficilement compatible avec la pratique de la ligne de parti.

Nous entendons néanmoins continuer de travailler dans un esprit de collaboration avec tous nos collègues de même qu'avec l'appareil administratif de la CSDM qui ont tous en commun de chercher, comme nous et comme vous, à faire vivre le meilleur aux élèves montréalais.

Nous vous remercions de votre confiance et demeurons à votre disposition pour continuer d'échanger et de travailler avec vous à la construction de l'École montréalaise, avec la majuscule et la place qu'elle mérite dans notre espace social. »

g) Règlement concernant les règles d'assemblée

Le commissaire Jean-François Gosselin cite l'article 22 du *Règlement concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal* (R2000-1), selon lequel les commissaires ne peuvent critiquer une décision du Conseil ni utiliser la période réservée aux commissaires pour reprendre un plaidoyer ou un commentaire allant à l'encontre de la décision rendue par la majorité. M. Gosselin exprime son malaise à l'égard de cet article du règlement, disant qu'il limite la possibilité de débattre des décisions et donc brime le devoir de représentativité que la démocratie scolaire impose aux commissaires. Rappelant que le commissaire Jean-Denis Dufort a déposé un avis de proposition pour revoir ce règlement, il dit souhaiter pouvoir travailler avec le Conseil des commissaires en ce sens.

Mme Harel Bourdon explique que le règlement ne vise pas à empêcher le débat, mais à limiter les commentaires une fois qu'une décision a été prise par la majorité. Elle explique que le commissaire Jean-Denis Dufort ayant déjà déposé un avis de proposition à ce sujet, la proposition sera étudiée au moment où elle sera déposée. Elle ajoute que le comité d'éthique et de gouvernance pourra aussi se pencher sur la question et indique qu'il serait également intéressant de voir ce qui se fait ailleurs, dans les autres conseils des commissaires. M. Gosselin souligne que l'interprétation stricte du règlement pourrait empêcher les débats publics. M. Kenneth George, qui avait participé l'élaboration du règlement avant son adoption, indique que l'article 22 n'a jamais eu pour but d'empêcher les débats publics.

32. Période réservée à la Direction générale

Aucun sujet n'est soumis à ce point.

33. Autres sujets

Aucun sujet n'est soumis à ce point.

34. Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année 2015-2016

Document déposé : Rapport PÉ-AVIS-21 en date du 31 mai 2016
de Mme Louise Chenard concernant le sujet en référence

La présidente, Mme Catherine Harel-Bourdon, propose de reporter l'étude de cette proposition à la séance extraordinaire du comité exécutif du 29 juin prochain.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1^o de REPORTER l'étude de cette proposition à la séance extraordinaire du comité exécutif du 29 juin 2016.

La séance est levée à 23 h 50.

Secrétariat général – 1^{er} septembre 2016